

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

294

DT3
Projets de réserves de biodiversité et
de réserve aquatique dans la région de
l'Abitibi-Témiscamingue

6213-01-003

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ANNE-MARIE PARENT**, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
POUR SEPT TERRITOIRES ET DE RÉSERVE AQUATIQUE POUR UN TERRITOIRE
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 7 novembre 2012 - 19 h
Maison du citoyen
1405, route Saint-Philippe (Secteur Dubuisson)
Val-d'Or

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 7 NOVEMBRE 2012	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
QUESTIONS DE LA COMMISSION	2
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR ET QUESTIONS DE LA COMMISSION	6
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. Jonathan Leclair.....	38
M. Jean-François Déry.....	41
M. Henri Jacob.....	44
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR (SUITE) ET QUESTIONS DE LA COMMISSION :	47
PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE) :	
M. Jonathan Leclair.....	73
M. Jean-François Déry.....	76
M. Henri Jacob.....	81
QUESTIONS DE LA COMMISSION	83
MOT DE LA FIN.....	87
AJOURNEMENT	
FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE	

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente :

5
Bienvenue à cette troisième séance de la première partie de l'audience publique sur les *Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.*

10
Je désire d'abord vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance. Monsieur Bouchard?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

15
On n'a pas déposé de nouveaux documents, on va en déposer sous peu, probablement demain dans la journée ou au début de la prochaine séance.

LA PRÉSIDENTE :

20
Je vous remercie. Et du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents qui ont été déposés ou souhaitez-vous en déposer ce soir?

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

25
Pas ce soir, demain probablement.

LA PRÉSIDENTE :

30
Ça va.

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

35
Oui, pour Hydro-Québec, juste mentionner que le document que monsieur Matte, le maire de Senneterre, a présenté en début de séance cet après-midi, Hydro-Québec va en déposer une copie au niveau de la commission; quant à l'autre demande, pour les scénarios plus écologiques, les variantes en question, je devrais avoir un retour pour la prochaine séance, demain, là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

40
Je vous remercie.

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Et à Gatineau, nos personnes-ressources à Gatineau, est-ce qu'elles ont des documents qui ont été déposés ou qui seraient à déposer? Non? Ça va. Merci.

Aussi, je déclare le registre ouvert, donc vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Aussi, les participants, si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à la coordonnatrice de la commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

Je tiens, avant de débiter, à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leur question, deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-question. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions. Toutes les questions et réponses doivent m'être adressées directement.

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux

De la façon dont nous allons procéder ce soir, nous allons terminer les questions pour la réserve du lac Parent, puis nous allons procéder avec les réserves suivantes. Entretemps, nous allons ramasser le registre avec les personnes qui s'inscrivent, nous prendrons leurs questions et nous poursuivrons avec les autres réserves.

Alors donc, pour la réserve du lac Parent. Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Oui. J'aimerais que monsieur Bouchard nous explique – vous dites, concernant les marais, que les partenaires et les utilisateurs qui les fréquentent pour la chasse ou le piégeage devront collaborer afin de réduire les effets du dérangement sur les espèces aviaires lors de périodes particulières. Est-ce que ça réfère à des activités, des actions ou des périodes précises?

80 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

85 Pour l'instant, on n'a pas étudié la question plus en détail, on sait qu'il y a diverses activités qui pourraient avoir un impact par le dérangement sur différentes espèces, et donc, s'il y a des mesures particulières à convenir avec les utilisateurs, on le fera, puis on le fera sur la base des connaissances qu'on développera sur les habitudes des espèces. Évidemment, on va tenter d'en savoir plus sur les habitats et les espèces en question, leur comportement, tout ça, et leurs habitudes. Et donc, c'est plus un objectif, justement, de collaborer tous ensemble pour minimiser l'impact qu'il pourrait y avoir sur ces espèces-là.

90 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

D'accord, merci.

95 **LA PRÉSIDENTE :**

J'ai deux questions pour la Ville de Senneterre. Monsieur Goulet, pourriez-vous nous confirmer, si vous avez des appréhensions, dans le cas où il y aurait la dérivation de la rivière Mégiscane, est-ce qu'il y aurait des inondations à Senneterre? Est-ce que ça affecterait le niveau d'eau?

100 **M. DORIS GOULET :**

105 De ce que j'en sais, parce qu'à un moment donné, les études sont quand même au niveau assez sommaire là-dessus, mais de la manière que les dossiers sont traités, à ma connaissance, c'est que s'ils font des aménagements hydrographiques, ça serait surtout comme des barrages à fleur d'eau qui affecteraient très peu le niveau d'eau. C'est sûr qu'à un moment donné, le niveau d'eau pourrait être affecté, mais très peu. Mais comme il a été mentionné après-midi, depuis une couple d'années, on vit régulièrement des sécheresses au niveau du lac Parent, à Senneterre, ça fait que s'il y avait une augmentation du niveau d'eau, ça serait quasiment souhaitable, là. 110 Monsieur Jacob en a quand même parlé qu'à un moment donné, il était rendu qu'il y avait un pied d'eau dans le marais.

115 Ça fait que ça, c'est des choses qui sont arrivées. À un moment donné, il y a quand même eu, il y a plusieurs années, il y a quand même eu une modification au cours d'eau avec des explosifs, dans le temps, pour faire dévier l'embouchure du lac. Depuis ce temps-là, le niveau d'eau a quand même baissé. Ça fait qu'advenant qu'il y aurait un surplus d'eau, ça ne serait pas quelque chose qui serait inconnu, là.

120 Mais ça, monsieur Matte serait plus en mesure, puis sûrement que monsieur Matte, dans son mémoire, ça va être une des parties les plus importantes parce que la Ville a quand même

un gros projet en collaboration avec le lac Simon à cet égard, ça fait que c'est sûr que ça va être bien expliqué dans le mémoire de monsieur Matte qu'il va présenter.

LA PRÉSIDENTE :

125

Alors, je comprends que les acteurs régionaux sont opposés au projet d'Hydro-Québec?

M. DORIS GOULET :

130

Lesquels?

LA PRÉSIDENTE :

135

Tous les acteurs régionaux, comme nous a mentionné monsieur le maire, sont opposés au projet d'Hydro-Québec?

M. DORIS GOULET :

140

Quand on parle du projet d'Hydro-Québec, on parle de deux choses différentes. Il y avait le projet qui a été soumis dans les années 90 et il y a les projets qui sont récents, qui sont véhiculés par la Ville de Senneterre, avec différents partenaires qui s'associent à eux.

145

Nous, à la Ville de Senneterre, on voit surtout les plus petits barrages à fleur d'eau, qu'ils appellent, ça fait que ce genre de barrage affecte beaucoup moins l'environnement que des déviations de rivières ou des choses du genre.

150

Peut-être que mon collègue de la Conférence régionale des élus a plus de détails que moi là-dessus, parce que c'est des dossiers qui se travaillent au niveau régional. Ça fait que moi, ce que j'en sais, c'est que normalement, ça ne devrait pas affecter beaucoup puis c'est une des raisons pourquoi que c'est accepté à la Ville de Senneterre.

LA PRÉSIDENTE :

155

O.K. Alors, monsieur Turcotte?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

160

Madame la présidente, votre question portait sur la dérivation de la rivière Mégiscane, c'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

C'est exact.

165

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

Puis vous vouliez savoir l'impact qui pourrait y avoir sur possiblement des inondations ou au niveau de l'eau à la Ville de Senneterre, moi, je n'ai vraiment pas...

170

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous croyez que ça pourrait vous affecter?

175

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

Vous me demandez une croyance si, dans le fond, si c'est ça? Je pense que, dans le fond, c'est une expertise qu'il faut pour répondre à cette question-là. Ce que j'en comprends, la dérivation de la Mégiscane, c'est pour diriger de l'eau vers un plan d'eau qui se situe à l'extérieur de la région, donc qui diminuerait les apports d'eau dans la ville de Senneterre. Donc, je crois, avec l'information que j'ai, mais vous devriez... peut-être que le rapport ou le document d'Hydro-Québec va être plus éloquent là-dessus, là. Il devrait, en principe, avoir moins d'eau qui circulerait dans la ville de Senneterre à cause de la dérivation. C'est ce que je comprends.

180

185

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Je reviens à la Ville de Senneterre. La Ville aurait mentionné qu'il y a assez d'aires protégées et de territoires qui seraient mis sous moratoire. Est-ce que vous pouvez illustrer ces propos?

190

M. DORIS GOULET :

Pouvez-vous répéter votre question s'il vous plaît?

195

LA PRÉSIDENTE :

La Ville aurait mentionné qu'il y a assez d'aires protégées et de territoires sous moratoire dans votre secteur.

200

M. DORIS GOULET :

205

O.K. Selon la version de la Ville, c'est effectivement le cas. La Ville est quand même favorable à ce qu'il y ait des aires protégées, mais en quelque part, on veut qu'on protège, quand on parle de protection, on veut qu'on protège quelque chose, exemple, pas juste protéger pour protéger. Parce qu'aussitôt qu'on parle d'une aire protégée, on parle quand même, au niveau économique, ça a un énorme impact.

210

Ça fait que quand on parle des aires protégées qui sont actuellement à l'étude, il y a eu beaucoup, nous autres on a eu beaucoup d'argumentation, on a amené des choses, puis éventuellement, on a conclu qu'on devait faire notre part nous aussi. Mais quand on arrive à un certain niveau et que l'économie de la Ville en dépend carrément, que si on est une ville mono-industrielle qui dépend uniquement de la forêt, ça veut dire que si on est trop affecté au niveau forêt, carrément, il n'y aura plus de... on n'aura plus d'usine. Puis si on n'a plus d'usine, bien là, on va tomber à un village en perte d'autonomie. Les gens quitteraient.

215

On a quand même vécu, près de nous, une situation analogue quand ils ont fermé l'usine à Lebel-sur-Quévillon, que les gens de Lebel-sur-Quévillon ont déménagé massivement, ça fait qu'éventuellement, si on était trop affectés par les aires protégées, il pourrait nous arriver la même chose.

220

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, je vous remercie. Monsieur Haemmerli, est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette réserve?

225

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Non.

230

LA PRÉSIDENTE :

Non? Alors, donc on pourrait passer à la suivante, Wetetnagami?

235

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Donc, la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami est un territoire de 234 km² et des poussières situé sur le territoire de la ville de Senneterre.

240

À l'époque, ce territoire-là faisait partie ou, en tout cas, touchait en partie à de grandes propositions. J'ai parlé notamment pour le secteur du lac Parent, la proposition de protéger

l'ensemble du bassin versant de la Mégiscane. Il y avait des propositions pour la protection d'une portion de la rivière Mégiscane, aussi, qui ont été soumises par des citoyens; une proposition pour la protection du lac Faillon par un comité de riverains.

245 On avait eu des propositions aussi de la communauté d'Opitciwan, mais de façon générale, ces propositions-là ne visaient pas particulièrement le territoire du lac Wetetnagami, de façon ciblée. En fait, cette proposition-là, en tant que telle, vient du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs où on a proposé un territoire qui se voulait, qui voulait protéger un écosystème, pas rare, pas exceptionnel, mais plutôt représentatif. On visait un complexe de basses collines de till, avec des dépôts de till, avec affleurement rocheux, 250 donc un écosystème commun et représentatif.

C'était une proposition d'environ 252 km². Vous voyez à l'écran que ça touchait la partie sud de la réserve actuelle et ça allait encore plus vers le sud. Pour des raisons principalement 255 forestières, on a travaillé différents scénarios et on est arrivé à la réserve actuelle, en allant chercher plus vers le lac Wetetnagami lui-même.

Donc comme je disais, c'est un territoire qui protège une diversité de milieux physiques, en fait. Il y a un secteur de basses collines, on voit le passage de cordons fluvioglaciaires qui témoignent d'anciens phénomènes de l'époque du quaternaire. Il y a aussi des basses terres une 260 plaine glaciolacustre d'argile et de limon près du lac Wetetnagami. Donc, c'est des types d'écosystèmes communs qu'on retrouve un peu partout sur le territoire.

On voit aussi, avec l'image de gauche, où on a fait, on a cartographié les unités de drainage, à la fois du lac Wetetnagami et du lac Achepabanca qui est situé plus au sud, et ça 265 incluait aussi la rivière Wetetnagami. Et ce qu'on remarque, bon, c'est que la réserve actuellement protège 27 % d'unité de drainage des lacs et de la rivière Wetetnagami. C'est un territoire d'une forme longiligne qui a une configuration qui est limitée aux rives de la rivière Wetetnagami et des lacs Wetetnagami et Achepabanca.

On trouve, sur ce territoire-là, une végétation potentielle qui est typique du nord de l'Abitibi, un peu à l'image de ce qu'on retrouve aussi au lac Parent. Donc, on parle principalement de 270 pessières noires et de sapinières. La végétation réelle est aussi un peu similaire; on parle beaucoup de pessières noires, mais aussi de pinèdes grises. Il y a des vestiges d'anciennes plantations de pins gris sur ce territoire-là et, évidemment, comme c'est un territoire qui a déjà fait l'objet, dans le passé, quand même pas un passé très récent, par contre, mais comme il y a des vestiges de récoltes, on trouve plusieurs peuplements de feuillus intolérants.

Il y a aussi, bien ça, on ne le voit pas sur les images présentement, mais il y a eu le 280 passage de feux de forêt autour de 1995, donc ça a créé notamment des brûlis qui passent au

nord du lac Wetetnagami, mais il y a aussi une bande de forêt qui a été brûlée, qui passe à peu près au milieu de la réserve, suivant un axe ouest-est, environ.

285 C'est un territoire où on trouve principalement une forêt jeune et il y a quelques secteurs de forêt mature et de vieille forêt plus au sud, notamment, et autour du lac Wetetnagami.

290 Ce territoire-là est notamment occupé et utilisé par deux pourvoyeurs, un au lac Achepabanca et un au lac Wetetnagami. Ce n'est pas des pourvoiries à droits exclusifs, mais ils ont plusieurs établissements, notamment des chalets pour l'hébergement et tout ça, et ils utilisent beaucoup le territoire.

295 C'est un territoire qui se trouve à être couvert par l'entente de la *paix des braves*, donc la *paix des braves*, généralement, mais en fait, le territoire de la CBJNQ, la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, couvre généralement, principalement le Nord-du-Québec, bien que ce qu'on appelle la catégorie 3 de cette convention-là descend plus au sud, va chercher une partie, notamment, de l'Abitibi. Et l'entente de la *paix des braves* était comme, disons, une extension – je ne suis pas un spécialiste en matière autochtone et de convention et d'entente dans ce domaine-là –, mais la *paix des braves* était une certaine extension, et il y a une partie qui a été étendue quant à certains droits pour les communautés Cris, donc qui descendent dans le secteur de l'Abitibi et, principalement, ça vient presque seulement entourer la réserve de biodiversité du lac Témiscamingue. À peu de choses près, c'est comme s'il y avait eu une extension qui venait chercher ce territoire-là. Ce n'était probablement pas voulu, de toute façon, ça existait avant la création de la réserve.

305 C'est un territoire où il y a, de façon générale, peu d'occupation. Il est relativement fragmenté parce qu'il y a eu quand même beaucoup de récoltes, pas nécessairement à l'intérieur, mais aussi tout autour. On voit aussi, avec l'image satellite, au centre – ça donne peut-être une meilleure idée de l'état de la forêt –, il y a eu passablement de récoltes, mais il reste encore quelques petits massifs de forêts.

310 Bon, évidemment, je vais vous faire remarquer qu'un des agrandissements, ou même la plupart des agrandissements, aussi, visaient des forêts intactes pour essayer d'améliorer un peu le résultat total de cette aire protégée là, mais aussi, bon, on regardait aussi la possibilité de protéger l'environnement visuel du lac Wetetnagami.

315 Et enfin, bien là, je termine avec des photos de différents secteurs. On voit les photos, dans le haut, qui représentent le lac Wetetnagami. On a aussi la photo au milieu qui représente, et l'autre, on représente le secteur, différents secteurs de la rivière Wetetnagami. Donc, ça fait à peu près le tour.

285

290

295

300

305

310

315

320

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez des questions?

325

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Oui. Monsieur Bouchard, dans votre document, vous dites que les limites actuelles de l'aire protégée ne permettent pas d'assurer une protection adéquate du lac et de la rivière. Est-ce que vous référez aux agrandissements ou on retourne à l'unité de drainage?

330

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Effectivement, si on parle d'unité de drainage dans son entier, oui, c'est évident que si on parle théoriquement, oui, ça ne peut pas remplir entièrement les fonctions. On sait qu'on ne protégera jamais la totalité d'une unité de drainage ou d'un bassin versant de cette ampleur-là. On peut regarder, aussi, même en ayant une approche beaucoup plus ciblée, le fait que les limites de l'aire protégée correspondent à la ligne des hautes eaux naturelles, à la fois de la rivière et du lac, sans parler du concept d'unité de drainage, ne serait-ce que les premiers versants qui ne seraient pas dans l'aire protégée, bien, ça fait en sorte que n'ayant aucun contrôle ou de pouvoir limiter les activités qui se feraient jusqu'en bordure du lac et de la rivière, bien c'est sûr, ça diminue la capacité d'assurer la meilleure protection possible du lac et de la rivière.

335

340

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Bien, je vous pose la question autrement, ça serait quoi les limites adéquates pour que la réserve soit efficace puis assurer ses objectifs de conservation?

345

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

La limite parfaite, bien, ça serait l'unité de drainage. Ce n'est pas ce qu'on souhaite. Par réalisme, moi, je vous dirais que les agrandissements qu'on propose visaient principalement à ajouter un peu de protection, à la fois d'ajouter la protection des milieux riverains étendus, on va dire les versants étendus du lac et d'une partie de la rivière, la partie la plus large de la rivière, tout en tentant d'aller chercher justement des territoires qui n'avaient pas été récoltés. Donc, en plus, on allait chercher un couvert forestier qui protège mieux les eaux d'un bassin versant qu'un territoire qui viendrait d'être récolté.

350

355

360 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

365 D'accord, merci. Vous dites aussi que les limites actuelles... non, excusez-moi, qu'une analyse plus approfondie des contraintes et des intérêts écologiques devrait être réalisée, notamment au regard des orientations du gouvernement en matière d'aires protégées, puis aussi des critères de la *paix des braves*, du potentiel forestier et de l'entente de la *paix des braves*. Est-ce que cette analyse est faite? Est-ce qu'elle est à venir?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

370 L'analyse n'est pas faite, elle est à venir. L'analyse, disons qu'on peut penser à ce qui va ressortir des résultats de la consultation publique et ce qui va ressortir aussi, disons, de l'évaluation de la faisabilité de faire ces agrandissements-là. On peut penser à des échanges futurs entre nous et le ministère des Ressources naturelles. Si on voit que ça apparaît pertinent de faire ces agrandissements-là en tout ou en partie, bien, à ce moment-là, on va regarder de
375 façon plus approfondie, de façon plus précise qu'est-ce qu'on peut faire comme agrandissement. Ça ne sera peut-être pas la totalité de ça, mais ça sera peut-être une partie. Donc, c'est dans ce sens-là où on réfère à des analyses plus approfondies.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

380 D'accord. Je vais peut-être juste aller voir madame Firlotte pour... justement, dans votre document, lorsqu'on l'aura, est-ce qu'on va voir les contraintes qui touchent les quatre agrandissements dont on parle?

385 **Mme CLAIRE FIRLOTTE :**

390 Dans le document qui sera déposé, bien, il fait état effectivement de la présence de pourvoyeurs qui utilisent le territoire, il fait état aussi de certaines contraintes forestières ou plutôt d'impacts sur la possibilité forestière, sur les travaux qui sont prévus dans le Plan d'aménagement forestier 2013-2018.

395 L'analyse forestière, par contre, a davantage été travaillée par notre bureau de la région Nord-du-Québec. On a un représentant ici, Patrice Dionne, qui est plus en mesure que moi de vous en parler, pour ce qui est des aspects forestiers, parce que ce bureau régional là semble avoir vu des contraintes importantes sur le plan forestier dans les agrandissements potentiels. Pour ce qui est du territoire initial, il n'y a aucun problème, notre ministère est parfaitement d'accord.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

400 D'accord. Bien oui, je vais demander à monsieur Dionne de s'avancer, parce que la question suivante, c'était : êtes-vous ouvert ou quel va être votre avis sur ces agrandissements? Là, je comprends qu'il y a des problèmes? Ou, en tout cas, votre avis n'est pas forcément favorable au départ?

405 **Mme CLAIRE FIRLOTTE :**

410 Notre avis, bien, je ne me souviens pas si c'était complètement défavorable, mais on avait signalé d'importantes contraintes sur le plan forestier, et le fait aussi que ça se situe sur le territoire de la *paix des braves*, bien qui est un territoire qui fait l'objet de mesures plus restrictives et tout ça, ça semblait poser problème, mais je préfère que ça soit quelqu'un du Nord-du-Québec qui élabore là-dessus, là.

415 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Monsieur Haemmerli, si je peux me permettre d'ajouter un élément?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

420 Oui?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

425 Nous, on a été, je ne sais pas si c'est la semaine passée ou... même, je me demande si ce n'est pas lundi de cette semaine, justement le gestionnaire de l'unité d'aménagement forestier, bon, l'entreprise qui détient le CAF, grosso modo, nous a approchés pour nous demander si dans cette unité d'aménagement forestier là – en fait, les agrandissements touchent en partie à l'unité d'aménagement forestier qui donne vers le Nord-du-Québec, puis il y en a un autre qui donne vers le sud, en tout cas, et je ne me souviens pas des numéros d'unités d'aménagement, mais on vous a déposé des cartes – « on » étant le MRN – sur les limites des UAF, parce qu'eux sont en processus de certification, et ils nous ont demandé de leur transmettre de l'information sur... si on avait, nous, des territoires qu'on envisageait de protéger dans le futur. Donc, si on voulait protéger des territoires parce qu'eux, ils vont notamment s'inspirer de ça pour leurs propositions de certification. Ils doivent proposer des territoires à protéger.

435 Donc, évidemment, nous, c'est sûr que comme c'était déjà connu, le document de consultation publique était déjà accessible, la semaine dernière ou cette semaine, on leur a indiqué qu'il y avait des... que nous, on avait fait des propositions d'agrandissement, mais que c'était surtout, qu'ils feraient l'objet de la présente consultation publique.

440 Peut-être que ça ne change pas les choses, ça n'influence rien, mais ça nous apparaissait important quand même de le mentionner, qu'il y a un processus de certification pour l'UAF en cours.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

445 08762. Oui, merci. Monsieur Dionne, si vous voulez bien vous avancer au micro qui est au bout de la table, peut-être?

M. PATRICE DIONNE :

450 Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Donc oui, Patrice Dionne, je travaille au ministère des Ressources naturelles à Chibougamau pour la région Nord-du-Québec. Pour ce qui est des... si on parle d'impacts forestiers, je crois que le Bureau du Forestier en chef serait peut-être plus en mesure de parler vraiment en termes de mètres cubes par année, si on
455 veut.

Par contre, nous, au niveau de la planification, ce qu'on a retenu, ce qu'on a pu retenir pour les parties d'agrandissement qui touchent vraiment, finalement, ces UAF – qui ne sont pas dans notre région, évidemment, mais qui sont sous notre gestion dû à leur superposition à la *paix des braves* –, donc nous, ce qu'on a, ce qu'on a pu faire ressortir de la planification, il n'y a pas
460 réellement de blocs de coupes ou de... en fait, il n'y aucun chemin qui est planifié après... Non, je vais rectifier ce que je viens de dire là.

On a des éléments qui sont en planification en cours pour 2012-2013, donc principalement ce qui est à retenir de ça, c'est qu'évidemment, c'est déjà aux permis, comme on dit. C'est-à-dire que c'est des permis qui sont déjà consacrés, qui sont déjà donnés aux compagnies et puis dans ce cas-là, on n'a pas réellement de gros blocs. Actuellement, ce que je peux voir, c'est qu'il y a à
465 peu près seulement l'agrandissement numéro... ça doit être l'agrandissement numéro 1 ou 2? Non. Je ne l'ai pas sur cette carte-là. O.K., si on peut voir l'agrandissement qui est au nord-est, finalement, du lac. Donc, je ne sais pas c'est quel numéro, je ne vois pas d'ici, c'est peut-être le
470 numéro 4? 3 ou 4? En tout cas.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

475 Bien, si vous allez dans le sens des aiguilles d'une montre, à l'ouest vous avez 1, en opposé, à l'est, vous avez 2, en haut du 2 vous avez 3, puis 4 est dans l'espèce de boucle au nord du lac.

480

M. PATRICE DIONNE :

Donc, ça serait principalement dans la partie nord du bloc, ça serait le bloc 2.

485 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

D'accord.

M. PATRICE DIONNE :

490

Donc, ça se trouve à être juste au-dessus d'un refuge biologique qui est situé là. Je ne sais pas, dans ce cas-là, si c'est un refuge biologique inscrit ou non inscrit, là, il faudrait que je vérifie. Quand je dis un refuge biologique inscrit, on comprend inscrit au registre des aires protégées.

495 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

Oui.

M. PATRICE DIONNE :

500

Donc, c'est ça. Actuellement, ça, c'est ce que j'ai comme information, c'est ce qui est aux permis en tant que tels, mais pour la planification, le *Plan annuel d'intervention forestière*, le PAIF 2012-2013.

505

Par contre, on sait qu'actuellement, il y a d'autres volets de planification, soit pour 2013-2014 – là, on parle d'une année seulement, mais je vais vous expliquer bien vite – et 2014-2018. Dans le cadre de l'élaboration des PAFI, je pense que partout au Québec on parle d'une analyse qui est plutôt de 2013 à 2018. Dans notre cas, on est en consultation avec les Cris, donc dans une mesure de, je dirais, une mesure transitoire ou plutôt de... en tout cas, dans des termes de négociations, actuellement, on a pris des mesures, je dirais, particulières. Puis ce qui ressort de ça, finalement, c'est qu'on poursuit la planification sur un an, qui ne sera pas nommée en tant que telle PAFI – je ne connais pas les détails en tant que tels de cette entente, mais...

510

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

515

Monsieur Dionne, je vous arrête deux secondes.

M. PATRICE DIONNE :

520

Oui?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

525 Pour l'ours moyen que je suis et pour le bénéfice de tout le monde, pouvez-vous nous dire
au long, un PAFI?

M. PATRICE DIONNE :

530 Un PAFI, c'est le *Plan d'aménagement forestier intégré*, c'est ça.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

D'accord, merci.

535 **M. PATRICE DIONNE :**

Donc, dans les faits, ça revient peu près au même, c'est seulement qu'on a divisé un peu
cette partie de planification-là pour les bienfaits des discussions avec les Cris.

540 Maintenant, il y a des éléments de ce pan-là de la planification forestière qui se retrouvent
dans les agrandissements. Par contre, c'est des éléments qui sont, je dirais... bien, je ne peux
pas dire que ça constitue moins d'impacts en tant que tels au milieu. En termes d'impacts sur la
foresterie, si on protégeait ces territoires-là, je ne veux pas dire que ça causerait moins d'impacts
545 parce que c'est planifié plus tard, par contre, ce sont des éléments qui sont, pour lesquels c'est
possible de remanier la planification. Je dirais, c'est plus simple à remanier que ce qui est aux
permis en tant que tels.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

550 Ce qu'on comprend, c'est que les permis ne sont pas attribués et on peut voir à d'autres
parterres.

M. PATRICE DIONNE :

555 Exactement.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

560 D'accord. Merci beaucoup. Peut-être juste aller voir madame Lucie Bertrand pour qu'elle
nous confirme que dans le document qu'elle a déposé, on a la possibilité forestière de chacun
des quatre agrandissements?

Mme LUCIE BERTRAND :

565 Oui, Monsieur le commissaire.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

570 Merci beaucoup. Et puis je vais retourner à monsieur Bouchard, peut-être, pour qu'il nous...
est-ce qu'on pourrait avoir la figure 74, je pense, de votre document? Celle qui parle des feux
puis de différentes perturbations et pour laquelle on n'a pas la légende dans le document. On
voudrait juste vous faire clarifier.

M. PATRICE DIONNE :

575 Oui, on a effectivement déposé la carte originelle. Mais en fait, ici, ce que je vous affiche,
c'est la figure corrigée. La légende aurait dû figurer dans la figure, en tout cas, sur la figure et ça
a été une erreur. Donc on a déposé, en fait, la carte papier, présentement, à la commission, mais
on va déposer les copies et la version électronique. En fait, j'ai déposé une copie à l'agent de
580 communication avant le début de la commission, à Québec.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

585 D'accord.

M. PATRICE DIONNE :

590 Mais essentiellement, cette carte-là, c'est une carte qui a été produite par le ministère des
Ressources naturelles. Nous, on voulait juste indiquer ce qu'ils nous avaient transmis comme
informations, qui sont divers traitements. Par le code de couleur, ce qu'on comprend, c'est que
sans la légende, on ne pouvait pas connaître ce qui était affiché.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

595 Est-ce qu'une des couleurs représente aussi les effets du feu de 95?

M. PATRICE DIONNE :

600 Si vous me permettez, je vais zoomer.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Oui, faites.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

605

Donc, il y a, en tout cas, moi, ce que je lis, c'est que la légende ici affiche principalement des types de traitement. En rouge, on en voit plus dans le bas, de ce qui est visible présentement dégageant, plantation; en mauve pâle, l'éclaircie précommerciale; il y a du rouge-vin pâle, du regarni, régénération; en jaune, c'est de la coupe avec protection de la régénération; et en vert, c'est la plantation. Essentiellement, c'est ça. Il n'y a pas de... cette carte-là n'affiche pas de perturbation. Je ne me souviens plus si c'est ce qu'on signifiait dans le document, je vais aller voir.

610

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

615

Bien, c'est parce que vous nous avez mentionné que le feu avait touché une partie de la réserve.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

620

Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

625

Puis je vous aurais demandé de l'identifier.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

630

O.K. Je pourrais peut-être avec une image satellite.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

S'il vous plaît.

635

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Bon, étant donné que c'est une image satellite, on ne le voit pas bien, surtout vu que ça date de 1995 – on parle donc, de plusieurs années –, je pourrais juste tenter de vous l'illustrer avec le curseur de ma souris.

640

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Pour le bénéfice des documents qu'on va déposer puis consulter, pourriez-vous nous le dessiner sur une carte et le déposer à la Commission?

645

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Oui. Je crois même que c'est possible, par cartographie, de retrouver cette perturbation-là qui serait indiquée dans une forme de base de données de cartographie écoforestière ou autre. Peut-être allons-nous demander aux gens du MRN de nous fournir, peut-être, un « shape file » à ce moment-là pour produire la carte sans problème.

650

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Ça va. Une petite dernière, là. Dans vos enjeux de conservation, je veux juste être sûr. Bien, je ne vous dirai pas ce que j'ai compris, je vais vous demander de me l'expliquer, vous dites : « La résilience des écosystèmes perturbés constitue le principal enjeu qui consiste à déterminer si une gestion active doit être adoptée ou non, pour favoriser la résilience de ces milieux naturels. »

655

660

Pouvez-vous aider à ma compréhension de la chose, s'il vous plaît?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Vous référez à un extrait qui est nommément écrit pour Wetetnagami?

665

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Oui, tout à fait.

670

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

O.K. Là, on est encore au niveau de la théorie ou du principe. Lorsqu'on fait face à des territoires qui ont été perturbés, selon le type d'écosystème qu'on retrouve, on peut se questionner sur le type d'intervention qu'on voudrait faire pour favoriser la résilience, donc pour faire en sorte que l'écosystème revienne dans son état naturel et reprenne sa dynamique naturelle le plus possible. Et le fait qu'on l'ait écrit en disant : on va se questionner, c'est parce qu'on n'avait pas de réponse. On ne pouvait pas, en ce moment, dire : ah, il faut absolument intervenir de telle ou telle façon, ou décider de ne pas intervenir en se disant, on va laisser aller puis ça va revenir naturellement.

675

680

Donc, ça sera dans des analyses, disons, plus avancées au moment du statut permanent, lorsqu'on aura à gérer ce territoire-là, on va regarder quels sont les enjeux de gestion et on pourrait se retrouver dans des situations où, pour un secteur donné – je ne pense pas, on ne parle pas ici à l'échelle d'une réserve de biodiversité en totalité –, mais on pourrait, dans des

685 secteurs donnés, vouloir intervenir, puis ça pourrait être de la restauration écologique, ça pourrait être de la revégétalisation.

Là, je dis ça de façon générale. Je n'applique pas ça à la réserve du lac Wetetnagami en particulier. Il y a peut-être un exemple qui serait plus, disons, qui pourrait mieux évoquer la chose, ça serait pour la réserve des Dunes-de-la-Rivière-Attic, mais peut-être que je pourrais attendre avant de l'évoquer.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

695 Bien oui, on en reparlera. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

700 Merci Monsieur Haemmerli. Alors, Monsieur Bouchard, on pourrait passer à la présentation pour le lac Saint-Cyr.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

705 La réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr, territoire de 143 km² situé entièrement sur le territoire de la ville de Senneterre. Ce territoire-là fait partie d'une grande proposition dont vous avez déjà entendu parler, celle de la protection de la totalité du bassin versant de la rivière Mégiscane.

710 Nous avons reçu aussi, à l'époque, une proposition de la compagnie Domtar qui touchait à une portion nord de l'actuelle réserve de biodiversité. Nous, on a, au ministère de l'Environnement, on a fait une proposition de territoire d'intérêt à l'époque, où, dans un premier temps, si vous suivez la flèche du haut, on allait chercher, justement, la portion la plus au nord.

715 À l'époque, il y avait différentes données, bases de données dont on ne disposait pas, dont des images satellites, des données sur les parterres de coupes à jour. On n'était pas encore dans une dynamique de recevoir des bases de données puis d'échanger ce type d'information là rapidement. Et ce qui est arrivé, c'est que, dans un premier temps, on s'est aperçu, après notre première délimitation, qu'on se trouvait dans des secteurs qui avaient déjà été récoltés très récemment, donc on a regardé ça d'une façon un peu plus globale, puis on s'est plutôt retournés vers le sud, là. On peut dire, grosso modo, ce qu'on retrouve au sud de la réserve actuelle, donc le polygone avec des lignes horizontales, disons, sur l'image ici, là.

725 Donc, ça permettait aussi d'ajuster des milieux forestiers de plus grand intérêt. Il y avait des massifs forestiers intacts à cet endroit-là, à l'époque, donc nous, on avait fait une proposition d'environ 364 km².

Il y a eu plusieurs remontées vers le nord, des redescentes, on est redescendu vers le sud, plusieurs propositions, contre-propositions, et le résultat s'est situé à mi-chemin entre ce qui était plus acceptable pour nous, vers le sud, et ce qui semblait le plus faisable au nord, notamment en raison de contraintes forestières ou de potentiels forestiers, plutôt.

730

Donc, le résultat était à mi-chemin, et à l'époque où on a discuté pour tracer les limites d'un territoire à protéger, au moment où on travaillait, on ne travaillait pas à des échelles extrêmement précises, et les lacs étaient toujours inclus dans les propositions d'aires protégées. Mais au moment où on s'est entendu sur des limites qui se voulaient relativement acceptables, au moment où on travaillait avec les données qu'on avait, bien là, on est arrivé à une étape où on a demandé un avis officiel et c'est là qu'on a appris que, bon, bien, il y avait le potentiel lié à la rivière Mégiscane qui pouvait affecter ces lacs-là. Et donc, c'est plus en dernière minute où on a dû retirer les lacs.

735

740

Nous, comme on l'a écrit dans le document de consultation, à cette époque-là, on se disait : bien, il y aura peut-être des scénarios qui n'auront pas d'impact sur les lacs, donc on peut penser que sur un certain terme, on peut vivre ponctuellement avec l'idée de ne pas inclure les lacs et on croyait que d'ici aux étapes futures, dont la présente consultation, on aurait disposé de plus d'information, de plus de précision pour pouvoir se prononcer.

745

Donc, évidemment, ce n'est pas ce qui est arrivé. Donc, vous voyez les résultats actuellement de la réserve de 143 km².

750

Alors, pour faire le tour rapidement de ce territoire-là, il fait partie du bassin versant, oui, de la rivière Mégiscane. Il est situé dans un secteur où on retrouve différents phénomènes qui témoignent de la déglaciation, donc au quaternaire, il y a environ 10-12 000 ans.

755

Évidemment, vous comprendrez que sur le plan théorique, on va parler de limites peu cohérentes sur le plan écologique. On a sorti toutes sortes d'informations théoriques du genre périmètre versus superficie. Évidemment, ça ne score pas – non, ça ne marque pas très haut –, et là, présentement, ce qu'on protège, c'est principalement un assemblage de monticules de till, donc des dépôts d'origine glaciaire, assemblage entre des monticules et des tourbières.

760

Sur le plan forestier, on est dans un secteur de végétation potentielle, encore une fois, qui est typique d'Abitibi : pessière noire et sapinière. La végétation réelle est principalement composée de pessières noires. Dans le fond, on va retrouver principalement des pessières noires entre les tourbières. Il y a peu de couverts forestiers, même si c'est juste la partie terrestre, ici, pratiquement, qu'on protège. 60 % du territoire seulement est dit de couvert forestier, parce qu'on retrouve 42 km² de milieux humides.

765 La moitié nord, ou environ, a fait l'objet de récoltes antérieures, donc ça, je l'avais
mentionné. 45 % du couvert forestier actuel est formé de peuplement de 80 ans et plus, donc
c'est quand même une bonne proportion de forêts plus matures.

770 Il y a deux pourvoiries à droits exclusifs qui se situent, qui se superposent, en tout ou en
partie, avec la réserve de biodiversité : il y a le club Kapitachuan qui couvre plutôt la partie nord
de la réserve et il y a la pourvoirie Saint-Cyr Royale qui, peut-être, aurait été identifiée Pavillon du
lac Berthelot dans certaines cartes, mais on a fait afficher les résultats d'une base de données,
donc il y a peut-être eu une erreur à ce niveau-là. Donc c'est ça, la pourvoirie Saint-Cyr Royale.

775 C'est un territoire qui a très peu d'occupation, très peu de fréquentations. Il y a même
presque pas de chemins sur ce territoire-là, il est très peu fragmenté. Puis là, bien,
évidemment, pour les raisons qu'on a évoquées, bien c'est une aire protégée éclatée, étant
donné que les lacs ne sont pas inclus. Donc, sur le plan théorique, ça amène une faible
cohérence écologique; par contre, sur le plan pratique, actuellement, tant que les lacs sont
780 laissés comme ça, dans leur état naturel, bien, ils continuent à bien contribuer à la nature, les
écotones riverains continuent de bien fonctionner et d'apporter la productivité biologique qui est
liée à ça. Donc, tant que c'est dans cet état-là, c'est quand même, au global, le résultat n'est pas
dramatique.

785 Et donc, voilà quelques photos des différents secteurs de cette réserve de biodiversité là.
On remarque souvent, justement – sur la photo du haut, on voit l'assemblage de monticules,
donc il y a des éléments très peu élevés, presque plats, avec les tourbières.

790 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Bouchard. Monsieur Haemmerli, vous avez une question?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

795 Une ou deux.

LA PRÉSIDENTE :

Deux questions? O.K.

800 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

Moi, j'aimerais juste – là, ça a l'air plus clair dans votre présentation, mais quand on lit vos
documents, vous concluez en disant : bien, finalement, le fait qu'on ne peut pas mettre les lacs, et

805 cetera, il y a d'importantes carences, on doit se demander si on ne devrait pas la laisser aller et
mettre les efforts ailleurs.

Là, vous allez faire des ateliers préparatoires avec des gens du milieu puis là, ils vous
disent, ils vous proposent de la laisser aller puis là, vous dites : bien non, on va construire à partir
810 de. Ça fait que l'heure juste par rapport à votre intérêt pour ce territoire-là, c'est quoi? Est-ce que
vous pouvez nous éclairer?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

815 Bien, peut-être que je me suis mal exprimé. Je ne voulais surtout pas, en tout cas,
véhiculer l'idée qu'on va se satisfaire nécessairement de ça et on va construire autour de. Je
voulais juste signifier que parfois, même si un plan d'eau n'est pas à l'intérieur, ça n'empêche pas
que le cours d'eau et l'écotone riverain continue d'avoir son effet de naturalité et donc, sa qualité.

820 Ceci dit, considérant que les lacs pourraient être influencés, considérant les
caractéristiques de cette aire protégée là, on voit la forme, on voit la configuration, on voit la
superficie, on voit le territoire forestier qu'on retrouve à l'intérieur. Effectivement, sur le plan
théorique, on peut conclure que ce territoire-là, considérant qu'on l'avait protégé en pensant
pouvoir aller plus loin avec ce territoire-là, si on ne peut pas aller de l'avant – on ne peut pas
825 affirmer présentement qu'on va l'abandonner –, mais comme on l'écrit dans le document de
consultation, on va devoir réfléchir, le réévaluer et se dire : est-ce que comme ça, il est
acceptable? Est-ce qu'il y a moyen de faire d'autres gains pour l'améliorer? Est-ce qu'on devrait
penser à réviser entièrement la notion de ce territoire-là, le déporter vers le nord, vers le sud, vers
l'est, vers l'ouest, ou est-ce qu'on devrait tout simplement l'abandonner et le remplacer par un
830 autre territoire?

Donc, toutes les avenues sont possibles, on va voir ce qui va ressortir de la présente
consultation, et on verra comment on peut trouver un moyen d'améliorer l'efficacité théorique et
réelle de cette aire protégée là, pour qu'elle soit la plus cohérente possible.

835

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

D'accord, merci. Peut-être juste un complément, parce qu'à cet égard, il y a, à la page 42
du PRDIRT de l'Abitibi-Témiscamingue, il y a une carte des droits et statuts environnementaux.
840 Puis autour de votre proposition, demeure le territoire au sud-sud-est, que vous aviez présenté
tantôt, et puis il y en a un qui est au sud, vers l'ouest, qui doit être, je ne sais pas si c'est
Pascagama ou le G-16, là, donc est-ce que ces éléments-là sont encore dans votre lunette avec
la CRÉ ou avec la MRC?

845

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

850 Ce qui a déjà été le territoire d'intérêt G-16, qui couvrait une partie des
agrandissements, oui, qu'on voit sur les cartes qu'on a présentées, où il y a des agrandissements
potentiels, il s'avère moins pertinent aujourd'hui, parce que – bien, je vais vous donner un
exemple particulier : les agrandissements vers le sud-est, qui sont contigus à la réserve actuelle,
à l'époque, on trouvait un territoire qui était intact. Bon, il y a eu différentes choses, il y a eu de la
855 médiation sur le plan forestier avec une pourvoirie – je ne connais pas les détails, je n'étais pas
dans le dossier –, mais aujourd'hui, ce territoire-là a fait l'objet d'une planification et je crois, déjà,
de récoltes. Donc nous, on voulait améliorer, le G-16 venait se coller à ce territoire-là. Et là, ce
qu'on remarque c'est que, bon, depuis l'époque où on a tracé un territoire d'intérêt pour améliorer
celui-ci, bien, la qualité forestière en termes d'arbres debout aux alentours de l'aire protégée n'est
plus là. Donc oui, ça devient moins pertinent.

860 Donc nous, on pense que ça serait plus intéressant de regarder le grand territoire,
l'ensemble physiographique de la région naturelle dans son ensemble, dans ce secteur-là, et voir
quelles pourraient être les meilleures solutions et ça, on va l'inscrire dans la démarche pour le
12 %. Donc, on aimerait avoir, on ne voudrait pas, à ce moment-ci, arriver avec une nouvelle
proposition qui vient juste de nous. Pour nous, on considère que même ce qui était le TI G-16, le
865 territoire d'intérêt G-16, même s'il venait toucher à cette réserve-là, on le considérerait comme
une nouvelle proposition à part entière.

Maintenant, on aimerait mieux inscrire les nouvelles propositions dans la vision globale du
12 %, mais pour nous, il s'avère moins pertinent présentement. Peut-être que dans les travaux
870 qu'on aura avec le milieu régional où on recevra des propositions, où on discutera de scénarios
de créer de nouvelles aires protégées, peut-être que ce secteur-là reviendra et on le regardera
ensemble.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

875 Merci. O.K. Une petite dernière. Vous mentionnez, dans le document aussi, que le suivi
des activités de piégeage est effectué par les Conseils de bandes des communautés
concernées. Outre Lac-Simon, quelles sont les communautés concernées?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

880 Dans le cas du lac Saint-Cyr, si je me souviens bien des limites géomatiques que j'ai en
tête, je crois qu'il y a la communauté d'Obedjiwan, les Attikameks d'Obedjiwan ou la communauté
d'Opitciwan – c'est la même chose, mais il y a toujours deux noms. Donc eux, en fait, cette
885 réserve-là se trouve à être située sur le territoire de la réserve de castors, pour lequel la
communauté, les Attikameks ont un certain droit particulier.

890 Et lorsqu'on est situé dans – ça, c'est général pour tout le Québec, peut-être que Claire Firlotte pourra confirmer ou en rajouter, je ne suis pas un spécialiste en la matière –, mais je crois que dans toutes les réserves de castors, il se trouve à y avoir des terrains de trappes qui sont attribués et, bon, ce qui était... bien, Faune Québec ne fait pas le suivi des prises, comme ça se fait dans les autres terrains de piégeage, on va dire, pour les gens qui sont non-autochtones, donc c'est les communautés qui font le suivi par eux-mêmes.

895 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

Ah, c'est à ça que ça référait. D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

900 Merci Monsieur Bouchard. Alors, on pourrait passer à la quatrième réserve de la Ville de Senneterre, la réserve des Dunes-de-la-rivière-Attic.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

905 Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-rivière-Attic, territoire de 77 km² situé entièrement sur le territoire de la Ville de Senneterre.

910 Nous n'avons pas reçu de proposition particulière liée à ce territoire-là. Ici, on a affiché des propositions dont vous avez déjà entendu parler récemment, dans mes précédentes présentations. Nous, nous avons ciblé ce territoire-là, donc le ministère de l'Environnement a proposé un territoire d'intérêt, à l'époque, visant la protection des dunes.

915 On proposait un territoire d'environ 158 km² et, dans ce cas-ci, on va dire approximativement la moitié sud de la proposition n'était pas acceptable en raison d'un potentiel minéral élevé et confirmé, en or, en cuivre, zinc et argent. Et je crois que c'est un potentiel qui est toujours révélé, confirmé et appuyé présentement.

920 Donc, on s'en est remis, pour la portion nord, donc on axé ça sur les dunes du secteur, dans ce secteur-là. Et cependant, au moment où on voulait protéger le territoire, en particulier les dunes, il y avait déjà des plans de coupes qui étaient prévus. Et donc, l'idée a été de faire l'aire protégée suite, une fois que la récolte était faite. Donc, on pourrait dire qu'on est arrivé un peu en retard. Peut-être que si on était arrivé avec la proposition un an plus tôt, on aurait peut-être pu négocier quelque chose, mais dans ce cas-ci, étant donné qu'on parle de protéger des éléments physiques qui sont des dunes, donc une forme de terrain et dépôts de surface, donc de façon générale, lorsqu'on vise un élément géomorphologique, même s'il y a eu de la récolte, ça n'enlève pas complètement la pertinence de faire l'aire protégée.

925

Donc nous, on a fait, disons, la gageure que même s'il y avait eu de la récolte, ça pouvait être pertinent de faire l'aire protégée.

930

Cependant, bien, ce qu'on remarque, et on pouvait s'y attendre, c'est que sur les dunes, on avait des peuplements de pins gris et le pin gris, lui, se régénère uniquement avec le feu. Et donc, effectivement, depuis la création de la réserve et les récoltes juste avant, en 2006-2007, il n'y a pas de régénération qu'on retrouve sur les dunes.

935

À titre d'exemple, il y a des écosystèmes sableux, des dépôts de surface sableux plus au sud où il y a eu un feu de forêt – en fait, je parlais de 2007, mais c'était avant ça, la création de la réserve –, mais en 2007, il y a eu un feu de forêt qui a passé au sud de la réserve et qui a brûlé une partie sud-est de la réserve et il y a des secteurs sableux où il y avait effectivement des pinèdes grises. Et nous, on est allé faire du terrain quelque mois après et on a effectivement constaté que grâce au feu, il y avait déjà une régénération au sol.

940

Donc, effectivement, ça amène la question, mais là, ça peut répondre aussi à la question précédente de monsieur Haemmerli. C'est là qu'on peut se poser une vraie question, est-ce qu'on devrait faire une gestion active? Est-ce qu'on devrait provoquer la régénération? Donc, c'est le genre de question qui se pose, à laquelle je ne répondrai pas aujourd'hui.

945

Parcs Canada a pris certaines décisions dans des situations similaires. Ils ont provoqué des brûlis pour régénérer des plantations, des peuplements de pins gris, je crois, au parc de la Mauricie, donc c'est des avenues qui peuvent être envisageables.

950

Sur ce territoire-là, bien qu'il soit de très petite superficie, on note, sur le plan des milieux physiques, une très grande diversité de milieux. Il y a des tourbières ombrotrophes, il y a les dunes éoliennes, il y a des plaines glaciolacustres, sableuses. Il y a aussi un esker qui traverse la réserve du nord au sud. Par contre, bien, on voit aussi qu'étant donné qu'il y a une faible superficie, on a une diversité de milieux, mais qui ne sont pas nécessairement, en termes d'ensemble géomorphologique, ne sont pas protégés au complet.

955

Et aussi, bien fait à remarquer, c'est qu'on se situe tout près de la limite entre trois provinces naturelles. Donc, on pourrait dire que c'est un écotone du cadre écologique de référence, en quelque sorte. Ce territoire-là est situé principalement dans le bassin versant de la rivière Attic. On se trouve à protéger la section aval de la rivière Attic, au moment où elle se jette dans la rivière Mégiscane.

960

Mais on ne visait pas la protection en tant que telle du bassin versant de la rivière Attic, ce n'était pas la rivière en tant que telle qu'on voulait protéger. Cependant, à partir du moment où on a une rivière qui est quand même, qui est notable et, aussi, qui est canotable, parce qu'il y a un parcours de canot-kayac reconnu sur cette rivière-là, donc on a quand même des préoccupations

965

970 de protéger autant que possible, si ce n'est pas l'ensemble du bassin versant ou de la rivière, de bien protéger les segments qu'on peut retrouver à l'intérieur de la réserve.

975 La végétation potentielle de ce territoire-là c'est, encore une fois, on est toujours dans le domaine des pessières noires et des sapinières. Ce qu'on retrouve sur le territoire, c'est principalement des pessières noires, il reste encore des pinèdes grises, mais aussi des mélezaies, qu'on va retrouver plutôt dans les agrandissements proposés au sud-ouest. C'est un territoire, en fait, qui est couvert... en fait, il y a 33 km² de milieux humides dans la réserve de biodiversité, ce qui fait 43 % de la superficie de la réserve.

980 Donc, là, je ne répéterai pas que les pinèdes grises ont été récoltées. Le couvert forestier est principalement d'âge moyen, et il y a moins de 8 % de forêts matures et de vieilles forêts sur le territoire.

985 C'est un territoire qui est fréquenté, principalement dans sa moitié est, on va dire à l'est de la rivière Attic. Là, on a trouvé des chemins forestiers, un peu plus de sentiers de quads ou autres, tandis que du côté ouest, et plus on s'approche de la rivière Mégiscane, on trouve un territoire qui n'est à peu près pas du tout fragmenté, où il n'y aucune empreinte humaine.

990 Donc, je disais que c'était une rivière à parcours canotable, et donc, j'ai aussi évoqué la question de l'enjeu de la gestion active de la restauration, notamment des dunes. Et ici, on voit quelques photos de différents secteurs de la réserve de biodiversité. À gauche, ce qu'on retrouve comme étant des grandes dunes, en fait, des grandes tourbières ombrotrophes, on voit aussi des secteurs qui ont fait l'objet de récoltes avant la création de l'aire protégée.

995 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Bouchard, si on ne fait rien sur les dunes, est-ce qu'elles vont se dégrader, et puis ça va aller jusqu'où?

1000 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

En fait, les dunes... des dunes pourraient peut-être, dans certains cas, migrer plus facilement, se déplacer avec les vents, s'il n'y a pas de couvert forestier, s'il n'y a pas de flore au sol, il n'y a pas de couvert, aussi, végétal au sol.

1005 Dans ce cas-ci, pour les dunes du secteur de la rivière Attic, je ne pourrais pas vous dire. Cependant, sans parler de dégradation des dunes, là, ce qu'on remarque, c'est qu'il n'y a pas de régénération. Par contre, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas du couvert végétal.

1010 D'ailleurs, une pinède grise, ce n'est pas un type de forêt ou ce n'est pas un type de
végétation potentielle. Donc à maturité, dans les stades les plus avancés d'une forêt, on devrait
normalement ne jamais retrouver de pinèdes grises. On n'a pas de type pinède grise dans la liste
de la végétation potentielle au Québec.

1015 Cependant, on retrouve beaucoup de pinèdes grises un peu partout au Québec.
Généralement, ils peuvent être remplacés, à terme, par des épinettes noires, par exemple. Si je
dis des bêtises, les gens des Forêts, vous me le direz. C'est à peu près le niveau de
connaissance que j'ai à ce moment-ci, mais donc, on peut penser que le territoire pourrait être
occupé ou pourrait être colonisé par les épinettes noires du secteur.

1020 Mais je ne pourrais pas vous dire combien de temps une recolonisation. Il reste peut-être
aussi des pins gris dans les environs. Est-ce que, par des interventions, on pourrait favoriser la
régénération? En tout cas, il y a énormément de questions à se poser lorsqu'on parle de gestion
active, et comme vous avez pu voir, on est encore en train de se questionner sur la gestion en
général.

1025 Donc, on n'est pas rendu à ce niveau de détail là, mais c'est sûr qu'il va falloir évaluer,
regarder c'est quoi l'état des dunes, comment elles se comportent et quel serait le meilleur
moyen d'action pour maintenir cet écosystème-là, en tout cas cet élément physique de
1030 l'écosystème, parce que ça serait dommage de voir ça disparaître, peu importe la – c'est peut-
être un peu métaphorique, voir disparaître des dunes, mais disons que ça serait dommage de
perdre l'écosystème, étant donné qu'on a protégé, à la base, on a ciblé le territoire en raison de
cette formation-là.

LA PRÉSIDENTE :

1035 Est-ce qu'il y a d'autres dunes à proximité qui pourraient être envisagées pour agrandir la
réserve?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1040 Oui. En fait, il y a d'autres secteurs de dunes qu'on retrouve un peu plus à l'est.
Cependant, là, il faudrait que je mette à jour l'information que j'ai, mais à l'époque, ça n'avait pas
été retenu parce que, je crois que c'était des territoires qui avaient déjà été aménagés, récoltés et
tout ça, au moment où le territoire d'intérêt a été ciblé.

1045 Donc, ça, il faudrait que je regarde quels ont été les éléments d'analyse qui nous ont
amenés à cibler cette portion-là et ne pas cibler les autres dunes qu'on aurait pu retrouver dans
les alentours. On remarque aussi des dunes un peu plus au sud, il faudrait que je regarde avec

1050 les gens qui ont travaillé ce territoire-là à l'époque, pour voir quels étaient les éléments qui les ont amenés à cibler cette portion-là en particulier.

LA PRÉSIDENTE :

1055 Merci. Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1060 Monsieur Bouchard, dans votre document de consultation, vous avez deux scénarios d'agrandissement : un premier avec quatre parties, puis un deuxième, avec trois parties qui sont numérotées 5, 6, 7. Dans votre présentation initiale, il n'y avait que le deuxième scénario, est-ce qu'il y a une raison particulière?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1065 Oui, c'est que dans le cas de ce territoire-là, la première fois, on a évoqué des scénarios d'agrandissement, c'était en vue de présenter des agrandissements lors des ateliers. On n'était pas aussi bien fixés sur quel pouvait être le meilleur scénario d'agrandissement, donc on a ratissé assez large, puis on a consulté le ministère des Ressources naturelles pour avoir une meilleure idée de la faisabilité de différents secteurs. C'est sûr qu'on visait plus le sud, à
1070 l'époque, parce que c'était la proposition d'origine.

Maintenant, avec l'information qu'on a reçue, on voyait quand même qu'il y avait certaines contraintes importantes, mais il reste qu'on demeure encore, comme je disais, dans un secteur qui a des indices minéraux importants, confirmés, donc ça se trouve à être une contrainte à faire
1075 une aire protégée. Donc, à partir du moment où on s'est fait, disons, confirmer ça ou reconfirmer la chose, on a tenté de plutôt se limiter à ce qui était notamment le plus important sur le plan des écosystèmes forestiers recherchés.

1080 Il faut dire qu'à peu de choses près, l'agrandissement numéro 6, de la carte, ça correspond à un écosystème forestier exceptionnel, et tout près, aussi, il y a un refuge biologique. Nous, on se disait que ça serait intéressant de lier toutes ces autres aires protégées là avec la réserve de biodiversité pour faire un seul bloc. Et lorsqu'il y a la superposition d'aires protégées, ce n'est pas problématique en soi.

1085 On aurait pu aussi venir tout simplement se coller sur les limites de ces autres aires protégées là et, ici, on a choisi de les englober, parce qu'il faut dire que souvent, un écosystème forestier exceptionnel ou un refuge biologique est délimité sur la base de la cartographie des peuplements, et nous, dans les réserves de biodiversité, on va plutôt essayer de se coller sur des éléments, autant que possible, repérables sur le territoire. Et donc, on se disait que si on pouvait

1090 aller chercher un petit peu plus large autour de ces aires protégées là, puis mettre des limites
repérables sur le territoire, ça serait plus simple aussi pour la gestion, même pour tout le monde,
en étant inclus dans une plus grande aire protégée.

1095 Donc, c'est un peu ça l'idée qui nous a amenés à... on savait qu'on ne pouvait pas tout
faire, donc on a resserré vers ce qui nous apparaissait le plus important, puis on s'est dit : peut-
être qu'à une échelle plus petite, peut-être qu'il y a des secteurs que là, même s'il y a un potentiel
minier macro, si on veut, sur toute la portion sud, bien, peut-être que sur ces territoires-là plus
précis, peut-être que l'indice est moins élevé. Donc, c'est pour ça qu'on s'est limité à ce qui nous
apparaissait le plus important, mais on n'a pas la certitude que c'est faisable actuellement.

1100

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

D'accord. J'ai bien compris que vous avez dit que l'écosystème forestier et le refuge
biologique étaient considérés comme des aires protégées tous les deux? Oui?

1105

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

En fait, ils ne sont pas tous classés, là.

1110

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Ils ne sont pas au registre?

1115

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Je crois que le refuge biologique n'est pas classé. L'écosystème forestier exceptionnel, je
ne suis pas sûr, là. On pourrait vérifier.

1120

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Est-ce que madame Firlotte pourrait nous éclairer?

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

1125

Je pourrais le faire vérifier par quelqu'un parce que je n'ai pas accès à ces documents-là,
n'étant pas branchée sur le réseau du ministère, mais on pourrait le vérifier.

1130

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

D'accord.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

1135 Si l'un et l'autre, l'écosystème forestier exceptionnel et le refuge biologique sont aussi inscrits au registre des aires protégées. Mais comme il y a des claims actifs dans ce secteur-là, ça m'étonnerait. On va le vérifier.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1140 D'accord.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1145 Je peux répondre, finalement. J'ai trouvé la réponse. J'ai fait afficher une carte qui présente le réseau des aires protégées actuel, et on voit, malgré la petitesse de la carte, on voit qu'au sud il y a, à la fois, bon, une espèce de segment allongé dendritique, c'est un habitat faunique, mais aussi, la portion orange au sud-ouest – désolé pour la description –, c'est l'écosystème forestier exceptionnel.

1150 On remarque, par contre, qu'il n'y a pas d'autres petits polygones, donc le refuge biologique, lui, ne serait pas classé au registre, probablement en raison des questions minières. Mais l'EFE, l'écosystème forestier exceptionnel a été classé, donc lui, probablement, il a été soustrait au jalonnement, là.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1155 D'accord. Mais tant qu'à avoir madame Firlotte sous la main, juste un petit complément d'information. Monsieur Bouchard a parlé d'englober l'écosystème forestier, mais il garde son statut en vertu des lois et règlements que vous administrez. Quand un écosystème se situe dans une aire protégée, une réserve de biodiversité ou une réserve aquatique, est-ce qu'on pourrait 1160 l'incorporer ou est-ce que vous laisseriez aller le statut?

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

1165 Ça existe déjà, des doubles statuts, des petits territoires protégés qui éventuellement se retrouvent dans un plus grand qui peut être une réserve d'une biodiversité. C'est le cas déjà en région et ailleurs au Québec. Au ministère des Ressources naturelles, on est très à l'aise avec ça et je pense que la règle veut, comme il y a deux régimes d'activités, il y a deux règles qui disent ce qui est permis et pas permis, je pense que c'est le régime le plus contraignant, à ce moment-là, qui s'applique.

1170

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1175 Merci. Une autre question d'ordre général, tant qu'à y être. Est-ce qu'il y a des territoires qui comptent double dans la compilation des aires protégées, en partie à cause de cet élément-là?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1180 Non. Lorsqu'on fait le calcul des superficies, des proportions, on exclut les superpositions pour la superficie totale, c'est fait géomatiquement.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1185 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Merci. Est-ce que vous avez encore un petit peu de voix pour faire la réserve de Wanaki? Oui?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1195 Donc, la réserve de biodiversité projetée à Wanaki, territoire de 138 km², est située près du village de Kitcisakik, entre le réservoir Dozois et le Grand lac Victoria.

1200 Dans ce secteur-là, on avait reçu plusieurs propositions. Il y a eu des propositions, à l'époque, de protéger des grandes îles dans le réservoir Dozois, une portion terrestre aux abords du Grand lac Victoria, des propositions qui étaient soumises par Domtar, à l'époque. On a eu des propositions de territoires plus au nord-est, donc on va dire au nord de la route 117 qui est illustrée ici par une ligne rouge. Ensuite, bon, il y a eu de nombreuses propositions et dont une proposition de la communauté Kitcisakik, où ils proposaient, à l'époque, le barrage Bourque, le Grand lac Victoria et – bien, en fait, le secteur des barrages Bourque, du Grand lac Victoria et du lac Joncas.

1205 Nous, on a proposé, à l'époque, à partir de toutes ces propositions-là, on a délimité un territoire d'intérêt qui visait à protéger des éléments représentatifs et non pas exceptionnels sur le plan écologique, en ciblant un secteur qui, on pensait, pouvait répondre en partie à la demande de Kitcisakik. La superficie proposée était de 295 km², et à l'époque, si on regarde la différence
1210 entre les deux polygones, la portion qui était plus au sud était plutôt... bien, il y avait, on va dire, des contraintes forestières à faire une aire protégée à l'époque.

Donc, c'est un territoire qui protège des éléments représentatifs. On parle ici de complexes de boutons de till qui sont scindés par le passage d'un cordon fluvioglaciaire.

1215

C'est un territoire d'intérêt culturel naturel, parce que ça a été soumis par la communauté de Kitcisakik et on sait que la communauté a fait beaucoup de développement de connaissances, d'inventaires sur le territoire. Il y a toutes les connaissances ancestrales, mais ils ont aussi fait un travail de tout structurer cette information-là. Parfois, lors de rencontres, on a discuté autour de cartes papier. Nous, on ne dispose pas de l'information géographique de tous ces éléments-là, mais on sait qu'ils ont très bien documenté le territoire et les environs quant aux éléments d'intérêt culturel et naturel. Je crois, j'oserais dire, et les gens de Kitcisakik ou ceux qui les représentent pourront me corriger, mais on m'avait fait part, notamment, qu'effectivement, parmi les éléments d'intérêt culturel, bien souvent, aussi, c'est par les éléments naturels, la connaissance de certains éléments du territoire qui sont en lien, justement, qui vont devenir des éléments culturels.

1220

1225

Je ne sais pas, je donnais un exemple, ce n'est peut-être pas un exemple spécifique à Kitcisakik, mais il peut y avoir des secteurs où on va retrouver des types de bouleaux blancs, par exemple, dont l'écorce va servir à la construction de canots, avec des méthodes traditionnelles, et ce n'est pas toutes les formes, pas tous, tous les types de bouleaux blancs qui vont répondre à leurs besoins, à leurs caractéristiques. Donc, c'est pour ça qu'il y avait beaucoup de liens entre nature et culture.

1230

C'est une végétation potentielle qui est assez diversifiée. Ici, on se trouve plus au sud que les quatre territoires précédents. Donc on trouve, bon, des érablières à bouleaux jaunes, des bétulaies jaunes, et bien d'autres types de peuplements. La végétation réelle est relativement proche de la végétation potentielle, sauf qu'il y a des secteurs en régénération parce qu'il y a déjà eu de la récolte dans le passé, mais ce n'est pas un passé trop récent, à ma connaissance.

1235

1240

La répartition des classes d'âges des peuplements, selon la cartographie écoforestière, bien c'est quand même assez équilibré. On parle de 37 % de jeunes peuplements. Quand on dit jeunes, c'est environ 0 à 40 ans comme classe d'âge. Les peuplements d'âge moyen font environ 23 % du couvert forestier. On parle de peuplements de 40 à 80 ans, mais on note qu'il y aurait 28 % du couvert forestier qui répond aux caractéristiques de vieille forêt.

1245

C'est un territoire qui inclut un des sites qui est à l'étude pour le futur village de Kitcisakik, d'où on voit une espèce d'enclave dans toutes les cartes qu'on vous présente.

Le territoire est entièrement situé aussi dans la réserve faunique La Vérendrye. Nous, selon les informations qu'on a pu échanger et colliger avec les gens de Kitcisakik, c'est qu'il y a des intentions de faire différentes formes de mises en valeur. On ne nous a jamais présenté de projet précis, mais de ce que je comprends, c'est que c'est un territoire d'intérêt pour eux et ils

1250

1255 pourraient avoir l'intention de faire différentes choses pour mettre en valeur le territoire, ce qui nous apparaît compatible avec la vocation de l'aire protégée, donc ce n'est pas un problème. Donc, il faudra, et aussi peut-être assurer une protection plus ciblée pour des sites d'intérêt culturel qui nous seraient désignés par la communauté de Kitcisakik.

1260 Et on sait aussi qu'aussi, bon, la communauté de Kitcisakik nous avait transmis, dans le passé, des demandes pour des agrandissements à cette aire protégée là, dont celles que j'avais reçues officiellement à l'époque et figurent dans le document de consultation. Bon, et figurent aussi à l'écran, la petite carte au bas dans le milieu. On voit les agrandissements qui sont plutôt en vert, donc il y en a une partie au nord et une partie au sud. Et quelques photos pour faire vivre le territoire.

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Haemmerli?

1270 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

Oui. Alors, on avait une liste, vous avez apporté plusieurs réponses dans votre présentation, mais au sujet des agrandissements que vous venez de nous présenter, vous dites que vous en évalueriez la faisabilité avec le MRN? Est-ce que cette faisabilité-là a été évaluée?

1275 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

1280 La faisabilité, en fait, on a effectivement demandé au ministère des Ressources naturelles de nous donner de l'information sur la faisabilité des agrandissements, c'est les agrandissements 1, 2, 3, 4, 5, donc pas ceux qui nous ont été proposés par la communauté de Kitcisakik. Donc, on a reçu effectivement de l'information sur ces agrandissements-là.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1285 Mais pas pour les 5, 6, 7, là, ou en tout cas...

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1290 Non, parce qu'on ne l'a pas demandé, parce qu'au moment où on a évalué des agrandissements potentiels, on n'avait pas eu, on n'avait pas reçu, disons, de propositions ou de carte officielle. Ça faisait longtemps qu'on avait des échanges avec des gens de Kitcisakik, et moi, à partir du moment où j'ai reçu une carte qui affichait des agrandissements proposés par la communauté, j'ai décidé de les mettre dans le document de consultation, mais les ateliers avaient déjà été réalisés. Donc, on n'a pas redemandé une évaluation au MRN pour d'autres polygones,

1295 sachant qu'on n'arriverait peut-être pas à temps pour la rédaction du document de consultation,
pour donner quelques intrants sur la faisabilité ou pas.

1300 Pour nous, ça peut se faire aussi dans les prochaines étapes, là, ce n'est pas
problématique, mais on pensait que c'est important au moins que les gens sachent que la
communauté propose aussi d'autres agrandissements que ceux que nous on avait tracés à
l'origine.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1305 Oui? Mais je veux juste me permettre, vous n'y seriez peut-être pas arrivé pour le
document, mais on aurait peut-être pu avoir des éléments intéressants durant la consultation.
Enfin, je ne sais pas si madame Firlotte à quelque chose à rajouter par rapport à la proposition de
la page 154, aux agrandissements en vert sur la figure?

1310 **Mme CLAIRE FIRLOTTE :**

Si j'ai bien compris, il s'agit d'une part d'agrandissements potentiels dont nous, on a pris
connaissance il y a quelques mois, et qui sont publiés dans le document de présentation et aussi
de nouveaux ou d'autres agrandissements qui seraient proposés par la communauté de
1315 Kitcisakik?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Voilà.

1320

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

O.K. Nous, tout ce qu'on a vu au ministère des Ressources naturelles, c'est les cinq
polygones d'agrandissements potentiels qu'on a reçus au mois d'août, et nous avons déjà
1325 transmis nos commentaires à cet effet-là au ministère de l'Environnement et ils se retrouveront
dans le document qui, je l'espère, a été déposé aujourd'hui ou le sera demain pour être public.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1330 D'accord. En tout cas, on vous reviendra, si jamais, pour les autres, là.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

1335 C'est ça. Pour ceux qui sont proposés par la communauté de Kitcisakik, effectivement,
nous n'avons pas vu ces territoires-là.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

On va vous revenir. Monsieur Bouchard, vous parlez de plans de développement de la communauté sur le territoire. Outre le village, quels sont-ils?

1340

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Je réfère justement aux intentions qui nous ont été signifiées, donc c'est des intentions, ce n'est pas des projets, il n'y a pas d'élément précis.

1345

À toutes les occasions où on a pu échanger, on sait qu'il y a un intérêt pour faire quelque chose, du développement, de la mise en valeur en lien avec l'aire protégée, peu importe le niveau, l'intensité ou la grandeur de ça. On sait qu'il y a une intention, donc pour nous, c'est comme ça qu'on l'a évoqué dans le document. Mais effectivement, il n'y a pas plus de détail et de précision.

1350

Peut-être que les gens de Kitcisakik qui les représentent pourraient en dire plus, s'ils ont l'information, s'ils souhaitent la dire, mais pour nous, c'est pour les perspectives futures, donc on n'est pas pressés nécessairement de connaître le détail de toutes leurs intentions. Le fait qu'ils en aient, ça demeure comme une information importante qu'on pourra approfondir avec eux pour les étapes futures.

1355

LA PRÉSIDENTE :

Étant donné que le village va être enclavé, est-ce que vous entrevoyez une gestion particulière pour la réserve?

1360

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Le village ne sera pas... en fait, c'est un des sites qui est à l'étude. Donc, on n'a pas la certitude que c'est le site qui va être retenu. À ce moment-là, il y a deux scénarios possibles : un scénario où ce site-là ne soit pas retenu. Dans ce scénario-là, la partie qui est exclue présentement va être entièrement incluse dans l'aire protégée.

1365

Si le village se construisait à cet endroit-là, probablement qu'il ne prendra pas la totalité de la superficie de ce qu'on a enclavé, ne sachant pas quelle pourrait être l'ampleur de la superficie, on a convenu d'une certaine exclusion. Cependant, on peut penser que si le village, en tout cas les infrastructures, la partie habitée est plus petite, on pourrait, à terme, modifier les limites pour aller chercher le territoire restant.

1370

1375

1380 Mais comme, aussi, bon, la construction d'habitation peut nécessiter de récolter du bois pour la construction, peut-être que ça va se faire dans ce secteur-là, comme ça peut se faire, dépendamment de la qualité du bois recherché, bon, bien, le bois peut être récolté à un endroit plus éloigné, ça, on n'en a aucune idée. Mais donc, s'il y avait le village à cet endroit-là, c'est sûr que la façon de gérer ce territoire-là se ferait de façon adaptée. On se trouverait dans un milieu habité. On aurait une aire protégée, peut-être comme en Europe où il y a des communautés qui vivent dans des aires protégées, dans des parcs nationaux, puis tout ça.

1385 Donc, effectivement, ça serait une façon d'approcher le territoire qui serait peut-être particulière, qui serait adaptée, et qui ne serait certainement pas déterminée par nous seuls. Sûrement qu'on conviendrait d'une façon de gérer et de protéger le territoire avec les gens de Kitcisakik.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1395 Outre les projets de la communauté, il est aussi question de projets de développement par la réserve faunique. Pouvez-vous nous informer de ces projets-là?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1400 Malheureusement, encore une fois, je n'ai pas de projet précis. Je sais juste que durant les occasions où j'ai pu échanger avec des gens de la SEPAQ et de la réserve faunique, ils nous disaient qu'eux aussi, il y avait des secteurs pour lesquels il y avait des activités qui pourraient être développées. C'est peut-être pas – ça, je ne pourrais pas dire, je n'ai pas de précision –, ce n'est peut-être pas en lien avec la partie terrestre, c'est peut-être la partie riveraine, je ne sais pas, la baie Barker ou d'autres baies. Je sais qu'il y a des endroits qu'il y a, je crois, des campings de la SEPAQ, et il y a peut-être des rampes de mises à l'eau, puis donc, les gens vont, apportent leur chaloupe et se mettent à l'eau pour aller pêcher et tout ça. Donc, je n'ai pas de détail. La SEPAQ, la réserve faunique, pourrait vous donner des détails, là.

1410 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

1415 D'accord, on va passer aux agrandissements. Est-ce qu'on a bien compris que les polygones 1, 2 et 4 ne poseraient pas de problème au MRN s'ils étaient retenus pour l'agrandissement de la réserve? Je vais commencer par vous.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Oui. C'est ce qu'on a interprété de l'information que le MRN nous a transmise. J'espère qu'ils vont le confirmer.

1420

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Madame Firlotte?

1425

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

En effet, nous, on ne voit pas de problème avec les agrandissements numérotés 1, 2 et 4. Il y a certaines conditions, quand même, des recommandations qu'on fait au ministère de l'Environnement à l'effet de consulter la SEPAQ et de faire en sorte de ne pas compromettre des projets de développement de la SEPAQ. Il y aura donc une consultation à faire, bien entendu. Et du côté de l'énergie, aussi, il y avait des recommandations de respect de certaines cotes maximales qui généralement ne posent pas trop problème dans l'élaboration des limites.

1430

Cependant, il y a deux autres polygones où on a fait part de contraintes forestières importantes, parce qu'on avait des travaux planifiés au cours des années à venir

1435

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

D'accord, merci. Alors, je vais retourner à monsieur Bouchard. Les fameux polygones 1, 2 et 4, il y a dans le document une liste qui dit : bien, voici comment ils contribueraient à la réserve, finalement, sur le plan des carences. Est-ce qu'ils ont aussi une importance forte pour les carences régionales, pour la région naturelle ou les ensembles physiographiques?

1440

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Il faudrait que, je ne pourrais pas vous répondre là, il faudrait vraiment que je me replonge dans l'ensemble du document d'analyse de carences et que je vérifie quel est l'apport de ces polygones-là. Donc, je pourrais peut-être vous revenir avec... pour vous faire une réponse claire nette et concise, il faudrait vraiment que je prenne le temps de regarder ça dans le détail.

1445

1450

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

D'accord.

1455

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1460 Je pourrais peut-être juste ajouter un élément d'information. C'est qu'aussi, bien ce qui est
peut-être une bonne nouvelle, c'est que les agrandissements 1, 2 et 4 et peut-être, on va dire, la
1465 moitié est de l'agrandissement numéro 3, on voit que ça correspond avec la proposition
d'agrandissement de la communauté de Kitcisakik. Et nous, on nous avait indiqué que c'est un
territoire, en tout cas, je crois, un territoire de subsistance historique. Donc, ce n'est pas juste
aussi une question de couvert forestier ou de carences d'éléments physiques ou biologiques, il y
a un intérêt culturel associé à la nature dans ce secteur-là pour la communauté, donc c'est un
élément que j'avais oublié d'évoquer.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1470 D'accord. Pendant que vous allez être dans la préparation de votre petit document, ou
vous pouvez me répondre tout de suite, abstraction faite des contraintes forestières, les deux
autres polygones, est-ce qu'ils présentent pour vous le même intérêt pour la réserve, finalement,
sur les plans physique, biologique, paysager, culturel?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1475 Vous référez aux polygones 3 et 5?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1480 Oui.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1485 Non. Ça non plus, je... tant qu'à dire n'importe quoi, je préférerais regarder bien chaque
agrandissement, ce qu'on retrouve à l'intérieur. Je pourrais revenir assez vite avec ça, dès
demain, parce que j'ai toutes les cartes puis les données qui me permettent de l'analyser, mais je
n'oserais pas vous faire ça à la figure, tout le monde, pendant 5-10 minutes.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

1490 D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1495 Merci.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

1500 Madame la présidente, est-ce que je peux ajouter une information qui pourrait être d'intérêt?

1505 Là, on est dans des territoires où des communautés autochtones demandent la protection de territoires qui sont des territoires de subsistance, on a quand même plusieurs projets en région aussi, qui sont proposés par les communautés autochtones. Il y a une information qu'on oublie souvent de dire, parce qu'on a beaucoup de demandes de la part des trappeurs aussi qui voudraient bien que leur terrain de piégeage avec droits exclusifs devienne une aire protégée, les chasseurs nous demandent la même chose pour le secteur qu'ils exploitent et tout ça – on va sûrement avoir des discussions bientôt avec le ministère de l'Environnement à cet effet-là –,
1510 comme Marc-André Bouchard l'a dit à quelques reprises depuis le début des audiences, la création d'une aire protégée n'est pas toujours le bon outil pour atteindre les objectifs qu'on se fixe en termes de protection, de maintien d'un habitat, par exemple.

1515 L'habitat de l'orignal, de l'ours noir, d'autres espèces qui sont convoitées par les trappeurs, les chasseurs et les communautés autochtones, quand on le laisse vieillir en cessant toute récolte forestière, tout aménagement forestier, ça fait des habitats d'orignal, d'ours et d'autres espèces qui se dégradent. Parce que plusieurs espèces qu'on trappe et qu'on chasse ont besoin aussi de jeunes forêts, principalement comme source de nourriture.

1520 Alors, je voulais simplement apporter cette information-là qu'on oublie toujours de dire aussi que protéger un territoire à tout jamais, ça va faire en sorte que l'habitat va se modifier et que certaines espèces n'y trouveront plus leur compte.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Je vous remercie, Madame Firlotte.

J'ai, au registre, trois personnes qui se sont inscrites, alors avant d'aller à la pause, je vais prendre leurs questions. Monsieur Jonathan Leclair.

M. JONATHAN LECLAIR :

1530 Bon, il s'est dit bien des affaires. Comme c'est une période de questions, je vais me limiter à des questions plutôt qu'à des réponses.

1535 Bon. Les agrandissements qui sont proposés pour la réserve de biodiversité projetée Wanaki, vers le sud, bon, on voit qu'il y a des contraintes dans les secteurs 3 et 5, qu'on disait? Je crois, je ne vois pas les chiffres d'ici, là.

1540 Nous, on propose des agrandissements encore plus vers le sud avec une connectivité
avec la Dumoine. Plus au sud, il y a une série de petits lacs avec des forêts magnifiques autour,
lac à la Perche, lac MacMillan, lac la Loche, et cetera, bon, qui ne sont pas nécessairement des
1545 forêts d'intérêt pour l'industrie forestière, des vieilles forêts de pins blancs, des vieilles forêts
mixtes, feuillus aussi, avec une belle biodiversité. En fait, je voudrais savoir exactement qu'est-ce
qu'elle est cette contrainte là du MRN qui empêche, qui semble empêcher, en tout cas, d'agrandir
vers le sud et puis qui permettrait d'aller chercher aussi ces secteurs-là de forêts qui ne sont pas
nécessairement intéressantes pour l'industrie? En tout cas, ça, ça serait, mettons, ma première
question.

LA PRÉSIDENTE :

1550 O.K. On va les prendre une par une. Alors, je vais me tourner du côté de madame Firlotte.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

1555 Pour les polygones dont on parlait tantôt, qui nous ont été soumis, parce que les polygones
additionnels qui seraient proposés par Kitcisakik, ici, on ne les a pas vus. Alors, les contraintes
forestières, c'est simple, c'est qu'il y a des travaux, donc de la récolte de planifiée au cours des
prochaines années.

1560 Maintenant, on s'entend que le ministère des Ressources naturelles n'a pas forcément un
droit de véto sur tous les projets d'aires protégées, et tout ça, c'est discutable aussi. Nous, on fait
part du fait qu'on a des travaux de planifiés. Changer une planification forestière c'est beaucoup
de travail, mais c'est faisable aussi, là. Ce n'est pas un droit de véto sur le projet du tout, là.

M. JONATHAN LECLAIR :

1565 O.K. Puis, bien je vais continuer un petit peu dans le même sens. Je voudrais savoir si les
gens du MDDEP ont envisagé la possibilité de connecter Wanaki avec Dumoine. Bien,
1570 premièrement, s'ils ont envisagé ça, puis voir la faisabilité de tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

1575 C'est une question qui nous a été posée cet après-midi, on y a répondu, mais monsieur
Bouchard, peut-être que vous pourriez résumer en une phrase, puis d'autre part, vous aurez la
possibilité de voir la discussion qu'il y a eu là-dessus cet après-midi, dans les transcriptions.

M. JONATHAN LECLAIR :

Ah, je n'écoutais pas.

1580

LA PRÉSIDENTE :

Bien, ça va être publié sur le site Web, d'accord?

1585

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

On n'a pas envisagé la connectivité entre la réserve Wanaki et la Dumoine – bien, à l'origine, historiquement –, au sens où c'était deux projets complètement différents.

1590

Ce que j'avais répondu c'est que la question peut nous être posée pour la connectivité entre toute autre aire protégée. Donc effectivement, ce n'est pas qu'on n'y songe pas, on a toujours une préoccupation de connectivité. Si, dans le cas d'entre Wanaki et la Dumoine, il y avait une proposition et qu'il y avait des éléments qui nous amenaient à considérer un tel scénario, bien évidemment, on va l'évaluer.

1595

C'est sûr qu'à l'origine, on prenait ces deux territoires-là comme deux projets d'aires protégées à part entière, qui étaient, disons, autonomes. Mais c'est sûr que la notion de connectivité reste une préoccupation, mais comme je disais, on ne voit pas toujours la connectivité comme étant nécessairement la création d'une aire protégée ou d'un corridor protégé, il peut y avoir d'autres solutions. Peut-être que dans ce cas-ci, la meilleure solution sera de trouver une forme de corridor à protéger pour favoriser la connectivité.

1600

C'est une option, un scénario qui est possible et plus... bien, si on a des propositions en ce sens-là, puis on a de l'information qui pourrait nous amener à considérer ce scénario-là, bien, on va le faire puis on va évaluer ce qu'il est possible de faire.

1605

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Ça va?

1610

M. JONATHAN LECLAIR :

Merci.

1615

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Jean-François Déry.

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

1620 Bonjour Madame la présidente, Jean-François Déry, je suis biologiste pour la communauté de Kitcisakik.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Bonsoir!

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

1630 J'ai deux questions – bonsoir! – j'aurais deux questions. Dans un premier temps, est-ce qu'il y aurait possibilité, à l'intérieur des limites d'une réserve de biodiversité, d'assigner des statuts de protection supérieurs pour les espèces à statut précaire, qui sont reconnues ou à l'étude, par exemple par la SEPAQ. Par exemple, est-ce qu'on peut considérer que le statut de protection le plus élevé serait celui qui serait considéré dans une aire protégée ou bien si on doit se limiter à ce qui est prévu par la *Loi sur les espèces en péril* du Québec?

1635

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Oui. On peut effectivement, dans une réserve de biodiversité, cibler des secteurs en particulier qui seraient considérés plus importants, plus sensibles, plus vulnérables et appliquer des mesures de protection plus importantes.

1645

On peut appliquer le concept d'un zonage, donc on pourrait séparer une réserve en plusieurs zones, et dans les zones qui seraient plus sensibles, on pourrait appliquer des mesures de protection qui pourraient aller jusqu'à l'équivalent, si la situation le demande, jusqu'à l'interdiction d'un accès complet.

1650

En même temps, je veux mettre un bémol, il ne faut pas que les gens pensent que tous les utilisateurs du territoire croient qu'on va faire ça partout, il faut vraiment qu'il y ait un élément sensible très important qui nous amène à conclure que c'est la meilleure solution, mais c'est possible. Tous les outils, toutes les restrictions sont possibles.

1655

Nous, ce qu'on présente, pour une réserve de biodiversité, c'est le régime général des activités, où on montre qu'effectivement, à peu près toutes les activités autres qu'industrielles sont permises. Elles ont toutes un certain impact sur le territoire, sur les ressources, sur le milieu

1660 naturel. À différents degrés, on considère que, de façon générale, c'est des impacts acceptables, mais dans des cas particuliers, les impacts peuvent être moins acceptables, selon le milieu, selon les éléments affectés.

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

1665 Juste pour m'assurer que ça réponde bien à ma question, ça veut dire qu'on ne se limite pas au statut qui a été désigné par le gouvernement du Québec, on peut aller plus loin que ça?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1670 Oui, on peut aller plus loin.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'était une deuxième question.

1675 **M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :**

1680 Non, c'était juste, j'avais l'impression qu'on avait débordé un petit peu, c'est la même question, en fait.

Puis ma deuxième question, bien, lorsqu'on parle de connectivité dans et au sein des réserves, puis même à l'intérieur du réseau d'aires protégées, est-ce que ça inclut la connectivité par les milieux aquatiques? Par exemple, en s'assurant que les ouvrages de rétention soient aménagés pour favoriser le passage des espèces aquatiques?

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bouchard?

1690 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

1695 Si, évidemment, si nous on a la responsabilité sur un territoire donné, si c'est inclus dans une aire protégée qu'on crée et qu'on gère, c'est sûr que c'est des éléments qu'on va prendre en considération. À partir du moment où c'est situé à l'extérieur de l'aire protégée, on n'a pas vraiment d'influence ou on n'a pas de pouvoir sur la gestion des eaux ou des seuils ou des barrages, tout ça.

C'est sûr que la connectivité via des milieux aquatiques, des cours d'eau et les milieux riverains peuvent être des solutions intéressantes pour, effectivement, favoriser la connectivité

1700 entre des aires protégées ou entre différents milieux naturels, qu'ils soient protégés ou pas, et
évidemment, selon le type d'outil, le type de solution de connectivité qu'on va utiliser, bien, on va
favoriser certaines espèces plus que d'autres.

1705 Bon, et entre deux aires protégées, même si on ne fait presque rien, il y a peut-être
plusieurs types d'espèces d'oiseaux qui ne seront pas affectés, mais il y a des grands
mammifères qui vont être très affectés s'il y a de la coupe forestière entre, puis après ça, bien, il y
a des espèces qui, elles, vont utiliser les milieux riverains pour circuler, et elles, elles vont être
avantagées, si on fait des corridors riverains et aquatiques, mais c'est ça, là. Là, ça va varier.
1710 Mais c'est sûr que si ce n'est pas dans l'aire protégée, nous, on peut faire des recommandations
ou faire des commentaires sur la façon dont le territoire est géré, mais ce n'est pas nous qui
prenons les décisions. Je ne sais pas si ça répond à la question?

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

1715 Oui,

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame Boissonneault?

1720 **Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :**

1725 Est-ce que je pourrais ajouter, en lien avec la demande qui vient d'être faite? Parce que
quand on parle d'aménagement à l'extérieur des aires qui sont suggérées actuellement, comme
je disais, quand on réalise un projet, il y a des études d'impact environnemental qui sont faites
puis il y a des mesures de mitigation ou d'atténuation qui sont analysées, puis éventuellement
mises en place.

1730 Dans ce que monsieur posait comme question par rapport aux corridors pour assurer la
survie de certaines espèces, dans le genre de mesures d'atténuation ou de mitigation qui
peuvent être mises de l'avant, outre les corridors, il y a aussi des aménagements de frayères qui
peuvent faire partie des mesures d'atténuation et de mitigation mises en place.

1735 Toutes ces choses-là font l'objet, quand il y a un projet, on veut qu'un projet aille de l'avant,
bien, il y a les audiences, comme je disais tantôt. Ça fait que ces mesures-là, quand un scénario
est choisi, les mesures sont expliquées également au même moment, puis on vient récolter les
préoccupations de la population à cet égard-là. Ça fait que c'est de l'information, éventuellement,
qui serait disponible, dépendamment s'il y a un projet, par exemple, parce qu'on parle beaucoup
de Mégiscane, qui serait réalisé.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1745 **Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1750

Monsieur Henri Jacob.

M. HENRI JACOB :

1755

Bonsoir! Avant de poser ma question, sur l'heure du souper, comme je n'avais rien à faire, j'ai pitonné un peu sur internet, puis j'ai retrouvé les cartes qui font le contour du feu qui a eu lieu au lac Parent cet été – je voudrais savoir si je pourrais les déposer à la commission – qui donnent le contour de ce qui a été brûlé. Ça vous donne aussi l'indication, quand on parlait du polygone numéro 1 et 2, bien, il n'y a plus rien. Ça fait que ça pourra dire pourquoi le ministère des Ressources naturelles n'a pas trop d'opposition. Ça fait que, est-ce que je peux les déposer à la commission?

1760

LA PRÉSIDENTE :

1765

D'accord, merci.

M. HENRI JACOB :

1770

Une question encore sur l'occupation. Bien, en fait, je vais poser une question sur les corridors, mais j'aimerais que la question soit posée à la représentante du Forestier en chef. Je voudrais savoir si le Forestier en chef, ils ont des scénarios dans leurs planifications, leurs prochaines planifications quinquennales ou triennales ou peu importe, le nombre de « ale », s'ils ont des planifications justement pour la question des corridors. Parce qu'on entend parler souvent qu'il devrait y avoir des corridors de transition entre deux aires protégées, on parle que c'est important. Je voudrais savoir si le Forestier en chef, ils ont des scénarios, ils ont pensé à des scénarios de corridors pour, exemple, l'original?

1775

LA PRÉSIDENTE :

1780

On va leur poser la question. Madame Bertrand?

Mme LUCIE BERTRAND :

1785 Oui, Madame la présidente. Au Bureau du Forestier en chef, on ne fait pas ces scénarios. Les scénarios de planification nous arrivent d'études, d'évaluations qui sont faites en région par le secteur des opérations régionales, en concertation avec les autres partenaires. Donc ce que je disais hier, c'est que nous, on reçoit des scénarios et on les évalue, on n'en fait pas.

LA PRÉSIDENTE :

1790 Merci.

M. HENRI JACOB :

1795 Ma deuxième question s'adresse au ministère des Ressources naturelles. J'aimerais savoir, dans les aires protégées, du moins dans les sept aires protégées, excluant peut-être la Dumoine vu qu'elle est à l'extérieur de l'Abitibi, en fait, une grosse partie, j'aimerais savoir combien qu'il y a eu de permis de camp de chasse qui ont été accordés depuis 2000, où est-ce qu'on a commencé le processus des aires protégées dans ces territoires-là ou 2002, plutôt? 1800 2002, depuis qu'on a fait des propositions, combien qu'il y a eu de permis de camp de chasse qui ont été accordés dans les territoires?

1805 Pourquoi je pose la question? C'est parce que j'ai vu multiplier les camps de chasse, spécialement dans le lac Parent. Dès qu'il y a eu des coupes, les camps de chasse se sont mis à apparaître. Je voudrais savoir combien qu'il y a eu de permis qui ont été accordés. Parce qu'après ça, ils ont des droits acquis.

LA PRÉSIDENTE :

1810 Des nouveaux permis?

M. HENRI JACOB :

1815 Des nouveaux permis depuis 2002.

LA PRÉSIDENTE :

1820 Des nouveaux permis depuis 2002. Je ne sais pas si on a les statistiques, mais on va aller voir du côté de madame Firlotte.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

1825 Ce n'est pas accessible ici dans le moment, il faudrait vérifier. Chose certaine, c'est qu'à partir du moment où les territoires initiaux, les huit réserves ont été décrétées, c'est certain qu'il n'y a plus aucun permis, aucun bail d'abris sommaire qui a été émis là. Possiblement qu'entre 2002 et, disons, 2007 à peu près, 2008 peut-être, dans certains cas, il y en a eu effectivement. Je ne peux pas vous garantir que cet historique-là est facile à retracer, il va falloir que je pose la question au Bureau régional.

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

Et vous allez nous revenir avec la réponse?

1835 **Mme CLAIRE FIRLOTTE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1840 Merci. Merci, Monsieur Jacob.

M. HENRI JACOB :

1845 Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE :

1850 Alors, nous allons maintenant prendre une pause de 15 minutes. Au retour, nous prendrons la présentation pour la Dumoine qui couvre trois MRC différentes. Bonne pause.

PAUSE

1855 **LA PRÉSIDENTE :**

La réserve pour la rivière Dumoine, s'il vous plaît.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1860 La réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine, territoire de 1 445 km². C'est un
territoire qui a été, qui a fait l'objet de multiples propositions. Lorsqu'il y a eu des séances
d'information, à partir de 2005, il y a eu des appels de propositions pour faire des aires protégées
1865 dans ce qu'on appelait la province naturelle C, le secteur de la rivière Dumoine a été proposé
largement par beaucoup de gens, et je ne ferai pas la lecture de l'ensemble des proposeurs, ici.

1870 À partir de toutes les propositions, bien, on a effectivement considéré que la rivière
Dumoine était une rivière qui méritait d'être protégée et on a tenté d'y aller avec une approche,
autant que possible, de bassin versant. On a fait une proposition de territoire d'intérêt de
1 592 km².

1875 L'idée était et est toujours de protéger la rivière Dumoine, sa vallée et, autant que possible
son bassin versant immédiat. Actuellement, bon, le bassin versant immédiat c'est 1 642 km².
Considérant que les limites de la réserve ne correspondent pas partout au bassin versant
immédiat, on protège environ 56 % du bassin versant immédiat de la rivière Dumoine.

1880 Pour ce qui est du bassin versant total – en fait, le bassin versant immédiat c'était la limite
verte sur la carte, et le bassin versant total de 4 309 km², c'est la limite bleue qu'on voit sur la
carte. Évidemment, ces limites-là figurent dans une figure numérotée du document de
consultation, dont j'oublie le numéro, le ou les numéros. Mais aussi, on remarque que la réserve
actuelle protège des portions de territoire qui sont situées à l'extérieur, à la fois du bassin versant
immédiat et du bassin versant total.

1885 Sur le plan terrestre, bien, on parle principalement de protéger une vallée qui se trouve à
fracturer un plateau. On est dans une région naturelle qu'on appelle le plateau de la Dumoine,
donc où un relief relativement plat, mais relativement surélevé, donc qu'on appelle un plateau, où
on a une déformation et dépôt d'origine glacière.

1890 La végétation potentielle est extrêmement riche et diversifiée, notamment parce qu'on a
aussi, étant donné qu'on a au-dessus de peut-être 150 km longueur, linéaires ou peut-être plus,
peut-être même 200 entre le sud et le nord, donc on passe de différents types de forêts. Mais on
va trouver principalement, et bien qu'il y en ait énormément, des différents types d'érablières et
de bétulaies jaunes.

1895 La végétation réelle est représentative de la végétation potentielle, ce qui est toujours une
bonne nouvelle. On note aussi la présence de nombreuses pinèdes blanches et grises,
notamment sur les versants escarpés, en particulier pour l'épinette blanche – les pinèdes
blanches et non pas l'épinette blanche, excusez-moi – et aussi, bon, pour les pinèdes grises,
pour les fonds de vallée sableux.

1900 C'est un territoire qui est généralement peu perturbé, peu fragmenté. Selon la cartographie
écoforestière, plus de la moitié du couvert forestier répond au critère de vieille forêt. C'est un
territoire, on peut dire de façon générale, à vocation faunique et récréative, mais dans ce cas-ci,
faunique parce que c'est un territoire qui est largement couvert par des pourvoiries à droits
1905 exclusifs, des ZECS et la réserve faunique La Vérendrye. C'est une rivière aussi à vocation
écotouristique parce que c'est une destination très reconnue pour le canot-camping.

Bon. La particularité aussi de cette aire protégée là, qui est d'une grande superficie, est
qu'elle est répartie entre deux régions administratives : celle de l'Abitibi-Témiscaminque et celle
de l'Outaouais et, aussi touche, est répartie aussi sur trois MRC. Donc, ça amène effectivement
1910 des défis considérables de gestion et de mise en valeur de ce territoire-là.

C'est un territoire qui, bon, dû à la présence de droits d'occupation et de territoires
fauniques, est quand même assez fréquenté par endroits. Pas dans l'ensemble du territoire. Et
même s'il y a tout ça, on peut dire que de façon générale, à l'échelle de tout ce territoire-là, il
1915 demeure, au total, relativement peu accessible. Il y a des secteurs qui sont bien accessibles, il y
en a d'autres qui le sont très peu ou pas du tout.

Ici, on voit, bon, que la protection de la vallée, de la rivière et de sa vallée, se trouve à
constituer une bonne protection aussi des paysages visuels. En fait, la réserve se trouve à avoir
1920 une bonne protection des paysages visuels depuis la rivière. En fait, nous, on a fait une analyse
sur quelles sont, à partir de la topographie le long des cours d'eau et des plans d'eau, donc la
rivière Dumoine, lac Dumoine, et cetera, quelles sont les perspectives visuelles, donc quel est le
paysage visible. Et on voit, bon, sur la carte à gauche, ici – une carte qu'on trouve aussi dans le
document de consultation – tout ce qui est plutôt blanc ou laiteux se trouve à être des parties
1925 visibles à partir de la rivière ou du lac Dumoine.

Donc, quand on regarde la limite du territoire, on voit que, de façon générale, on protège
presque la totalité des perspectives visuelles. Ce qui est, on pourrait dire, une bonne nouvelle sur
le plan récréotouristique.

1930 La cohérence entre les limites de la réserve et les bassins versants pourrait être améliorée.
Donc, je l'ai dit, on voit sur la carte plus à droite, que les limites du bassin versant, en vert, la
limite vert pâle, par rapport à la limite noire de la réserve de biodiversité, ne correspondent pas
partout. Donc, c'est pour ça aussi que dans le document de consultation et dans la présentation
1935 ici, on parle de la possibilité d'un scénario d'échange. On l'a écrit dans le document de
consultation et je le rappelle, ce n'est pas un scénario précis et fixe, c'est à titre indicatif, l'idée
étant de songer à la possibilité de, peut-être, abandonner des parties de la réserve aquatique
projetée qui seraient situées hors bassin versant pour compenser avec des territoires qui seraient
situés à l'intérieur du bassin versant.

1940

1945 Donc, ce n'est pas une limite cartographique précise, on verra dans le futur quelle pourrait être la meilleure limite. Si cette option-là était retenue, quelle serait la meilleure limite à tracer pour maximiser la protection du bassin versant, sans nécessairement qu'on arrive à la protection de 100 % du bassin versant immédiat. Si c'est faisable tant mieux, si on y arrive, mais sinon, il va falloir choisir quelles sont les parties les plus importantes à inclure dans l'aire protégée.

Et vous voyez quelques magnifiques photos de la réserve aquatique de la rivière Dumoine.

1950 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci Monsieur Bouchard. Effectivement, c'est une réserve avec une particularité que ça couvre deux régions administratives, trois MRC.

1955 Alors, on a vu, cet après-midi, le statut du schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-l'Or, je vais aller du côté de la MRC de Témiscamingue, question de savoir quel est le statut de votre schéma d'aménagement, quand est-il entré en vigueur et quelles sont les particularités qui s'appliquent aux aires protégées dont la Dumoine?

1960 **M. DANIEL DUFAULT :**

Notre schéma d'aménagement est entré en vigueur le 15 octobre 2012.

LA PRÉSIDENTE :

1965 C'est très récent. Félicitations! Et donc, est-ce que dans ce nouveau schéma-là, il y a des mises à jour qui ont été faites, qui touchent les aires protégées?

M. DANIEL DUFAULT :

1970 Les trois territoires proposés au Témiscamingue, le ruisseau Serpent, rivière Dumoine, la rivière Maganasipi ont été inclus dans le schéma d'aménagement, les territoires proposés dans le document de consultation.

LA PRÉSIDENTE :

1975 Avec leur statut d'aire projetée?

M. DANIEL DUFAULT :

1980 Projetée.

LA PRÉSIDENTE :

1985 Parfait. Et puis, est-ce qu'il y a des dispositions pertinentes à ces réserves dont vous pourriez nous faire part?

M. DANIEL DUFAULT :

1990 Au niveau des activités permises, le schéma d'aménagement comme tel ne prévoit pas de contraintes au niveau la mise en place des trois projets d'aires protégées.

LA PRÉSIDENTE :

1995 Alors, elles sont identifiées comme... de quelle façon sont-elles identifiées?

M. DANIEL DUFAULT :

2000 Elles sont identifiées par des cartes qui reprennent les trois propositions du ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

2005 O.K. telles quelles. Telles qu'elles sont.

M. DANIEL DUFAULT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2010 Bon, c'est bien. Et vous me dites que ce que vous avez fait, ce n'est pas juste pour la Dumoine, c'est aussi pour les deux autres?

M. DANIEL DUFAULT :

2015 Oui, ruisseau Serpent, rivière Maganasipi.

LA PRÉSIDENTE :

2020 O.K. Donc, on peut dire qu'actuellement, les territoires sont conformes à votre schéma actuel? C'est conforme?

M. DANIEL DUFAULT :

2025 Les territoires, oui. Au niveau du projet comme tel, vous savez que la conformité c'est aussi
un jugement politique sur un projet, alors je ne vous donnerai pas de réponse officielle, mais je
peux vous donner des indices. Ce sera expliqué dans le mémoire que nous déposerons, pour ce
qui est du ruisseau Serpent et de la rivière Maganasipi, oui, ça apparaît conforme. Pour ce qui est
de la rivière Dumoine, on voit trois problèmes avec ce qui est proposé, l'envergure du projet.

2030 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. On aura peut-être des questions là-dessus tantôt. Alors, je vais aller du côté de la
MRC de Pontiac, et c'est exactement la même question.

2035 **M. RÉGENT DUGAS :**

D'accord. Dans notre cas, le schéma révisé date de 2001, donc évidemment, en 2001, il
n'était pas question de territoire d'intérêt pour la Dumoine. Il n'y a pas eu de modification depuis
dans le schéma d'aménagement.

2040 Par contre, il y a des mentions dans le schéma d'aménagement pour la rivière Dumoine,
dans le style que cette rivière-là, déjà, était identifiée comme un territoire, c'est-à-dire un haut
potentiel récréotouristique dans le schéma d'aménagement. Il y avait aussi des notions de
2045 protection du paysage pour la rivière Dumoine, dans le schéma d'aménagement, et des
dispositions pour la protection des paysages vus de la rivière.

Il y avait également une inquiétude pour les futurs barrages qu'il pourrait y avoir, des futurs
projets de barrage qu'il pourrait y avoir aussi sur la rivière Dumoine. Disons que la volonté de la
2050 MRC s'opposait, disons, à des projets hydro-électriques sur la rivière Dumoine, puisque celle-ci
n'est pas harnachée, donc il y avait quand même cette volonté-là à l'époque, de voir à ce qu'il n'y
ait pas de projet hydroélectrique sur la rivière Dumoine.

2055 Donc, c'est un peu, même s'il n'y a pas de particularité spécifique au territoire d'intérêt, il y
avait quand même des mentions dans le schéma d'aménagement concernant ce territoire-là, qui
est un territoire d'intérêt pour la MRC Pontiac, au niveau récréotouristique.

LA PRÉSIDENTE :

2060 D'accord. Est-ce que l'ensemble de la partie qui est dans votre MRC est dans un TNO?

M. RÉGENT DUGAS :

2065 La majeure partie du territoire est dans le territoire non organisé, effectivement, sauf la partie, il y a une petite partie au sud-est du territoire qui est dans la municipalité de la Rapide-des-Joachims. Oui, il y a deux municipalités qui sont touchées sur le côté Pontiac, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2070 D'accord. Alors donc, la municipalité de la Rapide-des-Joachims, on les a réservés pour les questions par écrit. Vous n'êtes pas au courant concernant leur... s'ils ont un Plan d'urbanisme, est-ce que c'est identifié?

M. RÉGENT DUGAS :

2075 Je ne crois pas qu'il y aurait d'empêchement, au niveau du règlement d'urbanisme de Rapides-des-Joachims, qui s'applique sur ce territoire-là. Il faudrait vérifier, mais je ne crois pas qu'il y ait un empêchement à l'installation du projet.

2080 Puis, évidemment, le maire de Rapide-des-Joachims, il siège également au Conseil des maires de la MRC et il y a aussi des discussions, au niveau de la MRC, concernant ce projet-là, ce territoire à intérêt. Puis le maire de Rapides-des-Joachims, aussi, se rallie également à la position de la MRC concernant cette proposition-là, puis ça va faire également l'objet d'un mémoire évidemment de la MRC concernant ce projet-là.

2085 Les inquiétudes sont surtout au niveau de la gouvernance et de la gestion du territoire par la suite, après que le statut de réserve aquatique sera définitif, on a des inquiétudes, nous autres, de la gestion du territoire, puisqu'il a été mentionné auparavant que c'est un territoire qui est très utilisé au niveau récréotouristique, puis on sent qu'il y a un potentiel énorme pour la région, pour la MRC Pontiac. Il y a un potentiel énorme de développement, il y a des opportunités d'affaires, ici, en lien avec ces territoires-là.

2095 Et, aussi, en lui accordant un statut particulier comme ça de réserve aquatique, ça va lui redonner une renommée encore importante, plus importante qu'elle est actuellement. On s'entend que la rivière Dumoine, sa renommée, elle dépasse les frontières du Québec et de l'Ontario, c'est quand même une rivière qui est renommée, une bonne renommée, au point de vue des utilisateurs.

2100 Donc, on sent qu'il va y avoir une importance à accorder au niveau de la gestion du territoire comme tel. Ça fait que ça va faire partie de notre mémoire, effectivement, qu'on va déposer à la commission. Puis on souhaite le déposer lors de votre visite dans le Pontiac. En tout cas, c'est le souhait des maires de vous revoir bientôt sur notre territoire, on vous invite, puis on

2105 va quand même passer le message aussi à d'autres parce que, soit dit en passant, il y a eu beaucoup d'intérêt du côté de l'Outaouais pour ce territoire-là, évidemment. Il y a beaucoup de groupes qui ont participé aux audiences préparatoires au BAPE, et je pense qu'il va y avoir beaucoup d'intérêt à la partie 2 de votre commission d'enquête. Donc, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2110 Je reviens à votre schéma d'aménagement.

M. RÉGENT DUGAS :

2115 Oui?

LA PRÉSIDENTE :

Il est donc en révision?

2120 **M. RÉGENT DUGAS :**

2125 Il est en révision. On attend également, nous, la nouvelle, évidemment, le dépôt de la nouvelle loi au niveau des dispositions pour modifier des schémas d'aménagement. Je pense que dans la nouvelle loi, il va y avoir une possibilité de modifier seulement des parties du schéma et je pense que ça va faciliter d'inclure les territoires, les statuts permanents de ce qui va être déterminé bientôt.

LA PRÉSIDENTE :

2130 C'est ce que j'allais vous poser comme question, votre intention c'est de les inclure?

M. RÉGENT DUGAS :

2135 Exact.

LA PRÉSIDENTE :

Tel que c'est proposé présentement?

2140 **M. RÉGENT DUGAS :**

On attendra les limites finales, lors du dépôt des limites finales, évidemment, pour faire cette modification-là.

LA PRÉSIDENTE :

2145

Très bien, je vous remercie. Est-ce que monsieur Haemmerli, vous voulez passer avec une question? Allez-y. J'en ai d'autres, mais allez-y.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2150

Étant donné que monsieur Dugas vient de parler de développement récréotouristique, je ne m'adresserai pas à vous, je vais aller soit au ministère des Ressources naturelles ou à monsieur Turcotte pour la Commission régionale. Dans le PRDTP de l'Abitibi-Témiscamingue, il y a une carte qui identifie un pôle récréotouristique à l'ouest de la Dumoine. Est-ce que quelqu'un peut nous éclairer sur cet élément-là?

2155

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

Là, on parle d'à l'extérieur de la réserve de biodiversité, de la réserve aquatique, à l'extérieur?

2160

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Bien, sur la carte, en fait, c'est une superficie qui est délimitée au nord de la rivière des Outaouais et à l'ouest de la rivière Dumoine, mais qui est comme collée sur les deux cours d'eau, et c'est identifié comme un pôle, comme le développement d'un pôle récréotouristique.

2165

Alors, il doit y avoir une raison derrière cette désignation-là. Alors, la commission aimerait savoir.

2170

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

Moi, malheureusement, je ne suis pas du tout familière avec le PRDTP, je ne sais pas si Martin Gingras, notre directeur régional connaît un peu plus le dossier?

2175

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Monsieur Gingras?

2180

M. MARTIN GINGRAS :

Oui. Je n'ai malheureusement pas le PRDTP avec moi, mais le coin dont vous parlez là, ça doit être où c'est qu'il y a la ZEC Maganasipi, la ZEC Dumoine, la ZEC Restigo, qui est un

2185 emplacement important de l'utilisation du territoire. C'est l'hypothèse que j'ai, mais je vais aller voir dans le PRDTP, puis on pourra vous revenir avec ça.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2190 On appréciera, merci beaucoup. On va retourner à monsieur Bouchard, peut-être? Je voulais savoir pourquoi vous nous dites que finalement, il y a eu peu d'échanges sur les révisions des limites lors des ateliers préparatoires. Pourquoi on n'a pas le même niveau d'information sur ce territoire-là, si on le compare aux autres, sur les limites, les agrandissements, les superficies? Et pourquoi on a eu peu d'échanges sur la révision des limites?

2195 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2200 Oui. Il y a plusieurs réponses, plusieurs volets à la réponse. Ici, on est dans un contexte où on a une très grande aire protégée, on a une approche plutôt basée sur le bassin versant. On n'avait pas la certitude de pouvoir discuter de la protection de la totalité du bassin versant ou de proposer des limites très précises. On a fait, bon, quelques scénarios, mais je vous dirais que lors des ateliers, bien que ces scénarios d'agrandissement là ont été présentés, donc comme dans tous les autres cas ont été présentés sur une carte, je dirais que la totalité des échanges a porté sur d'autres sujets.

2205 On ne voulait pas imposer nécessairement le sujet des limites. De façon générale, on a toujours dit que les limites telles qu'elles étaient déjà étaient relativement bonnes, on va toujours tenter d'améliorer une aire protégée avant de lui donner un statut permanent, mais on considère que ça demeure déjà un très beau cas d'aire protégée. Et lors des ateliers, toutes les discussions, tous les échanges qui sont générés par les gens qu'on a rencontrés, qui étaient des membres et participants élargis aux tables GIRT, gestion intégrée des ressources et du territoire, ce n'était pas la préoccupation première, les limites. On parlait plutôt de gestion et de mise en valeur de cette aire protégée là.

2215 Il y a eu des échanges sur, certains voulaient un parc national, d'autres n'en voulaient absolument pas, mais on voulait de la mise en valeur. On était plus dans ce type d'échange là. La préoccupation était beaucoup sur la gestion et la mise en valeur de ce gros potentiel-là, de cette rivière qui est reconnue là, et les limites en tant que telles ou les quelques agrandissements ne constituaient pas un enjeu majeur des discussions.

2220 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

D'accord, merci. Ah, j'avais une petite question d'ordre vraiment, mais vraiment terre à terre. Dans le tiers inférieur, il y a une espèce de petit rectangle qui est exclu de la réserve, pouvez-vous nous dire ce que c'est?

2225

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2230

Je vais essayer. En fait, il faudrait que je vérifie. Je peux vous donner une réponse préliminaire, mais que je vais devoir contrevérifier, mais je crois que c'est, on se situe exactement à l'emplacement où le chemin d'accès qui part de Rapide-des-Joachims monte vers le nord et à cet endroit-là, il traverse la rivière et on a les infrastructures d'une ZEC. Et je ne sais pas pour quelle raison il y aurait cette exclusion-là. Est-ce qu'il y aurait à cet endroit-là un lot qui a été privatisé pour implanter une infrastructure pour un organisme quelconque? Il faudrait que je vérifie. Ça, je pourrais vous trouver l'information. C'est probablement une notion de tenure ou autre, ce n'est pas un claim minier, ce n'est pas une raison ni économique, ni forestière, ni autre. Selon moi, ça se rapporte à la tenure du territoire, donc je vais vérifier pour confirmer c'est quoi la raison de cette exclusion-là.

2235

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2240

Vous avez, dans une réponse précédente, fait état des préoccupations qui portaient plutôt sur la mise en valeur, des gens voulaient un parc, d'autres une réserve aquatique, dans votre document vous évoquez un concept hybride, mais sans préciser. Pouvez-vous nous éclairer là-dessus ou c'est resté à l'état de concept?

2245

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2250

Effectivement, je vais vous dire un peu la même chose que ce que nous, on a interprété ou perçu en fonction des échanges lors des ateliers. Je vous dirais que ça provient plus des ateliers du côté du Pontiac. Il faut dire que du côté du Pontiac, aussi, on a fait deux ateliers avec beaucoup de participants, puis on pouvait se concentrer uniquement sur cette aire protégée là. Donc, les discussions sont allées plus loin.

2255

Effectivement, il y a des gens qui souhaitaient voir un parc national à cet endroit-là, d'autres qui ne le souhaitaient pas et en faisant échanger les gens, il y a différentes, bien parmi les pistes de solution ou les réflexions qui sont ressorties, il y avait l'idée de – bien quand je dis un concept hybride, je ne parle pas d'un demi-parc national, mais ce qu'on voulait évoquer ici ou ce qui a été évoqué lors des ateliers et qu'on a tenté de retraduire dans le document, c'était plutôt un concept où ce territoire-là pourrait être mis en valeur à des fins récréotouristiques, des activités de plein air, en plus de ce qu'il y a déjà.

2260

2265

C'est quand même aussi un territoire qui a une vocation faunique, donc tout le monde s'accordait pour dire que ce territoire-là devrait être mis en valeur et on disait, bien, sans faire un parc national, garder le statut de réserve aquatique. La réserve aquatique n'empêche pas la mise en valeur, n'empêche pas l'aménagement d'infrastructures récréatives, donc ce qui ressortait ou ce qu'on a perçu, c'était qu'on pourrait faire un concept où on aurait certaines activités, certaines

infrastructures qui peuvent s'approcher d'un parc national, mais sans arriver à l'ampleur d'un parc national et sans, non plus, appliquer les mêmes réglementations.

2270 On sait que dans un parc national, il y a certaines contraintes à l'occupation, à l'utilisation et la circulation sur le territoire, donc c'était dans ce sens-là, le concept hybride, de voir, est-ce qu'on peut favoriser le développement et la mise en valeur, mais sans arriver à la hauteur d'un parc national? Donc c'est le concept hybride en question.

2275 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

Tout en conservant le statut légal de réserve aquatique.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2280 Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2285 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2290 Donc, sur ce sujet, en tant qu'aménagiste pour la MRC de Pontiac, est-ce que ce que vient de dire monsieur Bouchard est plausible?

M. RÉGENT DUGAS :

2295 Ça sera aux élus de voir la proposition qui sera faite par le gouvernement, par le ministère concernant les fonds disponibles, les fonds publics disponibles pour la mise en valeur de ce territoire-là. Je pense que c'est vraiment l'argument qui va faire en sorte que de rallier les élus du Pontiac vers un concept de gouvernance ou de gestion d'un territoire semblable pour le mettre en valeur.

2300 Et on devra avoir beaucoup plus d'information au niveau de jusqu'où le gouvernement est prêt à investir avec nous, en collaboration, évidemment, avec les intervenants du milieu, pour voir de quelle façon on peut le mettre, de trouver la meilleure façon de le mettre en valeur, ce territoire-là, mais aussi avec l'aide de l'État. On ne pourra pas, seulement avec les intervenants du milieu, le mettre en valeur au juste niveau, pour les besoins, en fait... excusez-moi. Je pense qu'au niveau des fonds publics disponibles à la MRC Pontiac, ils ne seront pas suffisants pour le mettre à sa juste valeur, ce territoire-là, sans l'aide de l'État.

2305

LA PRÉSIDENTE :

2310 O.K. Je vous remercie, je vais aller à monsieur Dufault. De votre côté, on peut lire dans le PR-2, à la page 18, que le Témiscamingue est contre le parc national, mais pas contre une réserve. Est-ce qu'une gestion ou un concept hybride serait quelque chose qui serait acceptable pour vous?

M. DANIEL DUFAULT :

2315 Oui. Puis notre mémoire contiendra une proposition à cet effet-là, qui est réalisable et qui, je pense, respecte le cadre légal du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2320 Très bien, je vous remercie. Monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez une autre question?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2325 Oui, peut-être oui.

LA PRÉSIDENTE :

2330 Oui?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2335 Dans, quelque part dans le PRDIRT de l'Abitibi-Témiscamingue, on fait état d'une table de concertation sur le transport hors route, qui a fait un travail de concertation pour définir des sentiers stables dans le temps, notamment, des Trans-Québec Il y en a notamment un qui traverse le haut de la réserve de la rivière Dumoine, on nous dit aussi que : « Aucun programme ne permet présentement la mise en place de ces infrastructures ».

2340 La question que la commission se pose c'est : êtes-vous arrimés avec ces gens-là? Est-ce que vous avez tenu compte, dans les territoires à l'examen, notamment celui de la Dumoine, de l'éventualité de proposition d'un nouveau sentier?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2345 On n'a pas eu d'échange avec cette table-là. Je crois que le ministère n'est même pas sur la table, mais ça, il faudrait que je vérifie. On me dit à l'instant qu'il est sur la table, donc

2350 probablement que la question de la présence d'une aire protégée – en fait, on ne parle pas du passage d'un sentier, probablement, on parle du développement, parce que les sentiers existants, ça n'est pas problématique

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2355 Oui.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2360 D'ailleurs, la réserve Dumoine est un très bon exemple. Lorsque je répondais à la personne, hier, sur le développement de sentiers de motoneige, une personne d'un club de motoneige, on regarde tout le temps la possibilité d'éviter une aire protégée, lorsque possible. Si un sentier de motoneige ou de moto quad devait relier, je ne sais pas, l'Outaouais, Fort-Coulonge, Campbell's Bay à Témiscamingue, à la ville de Témiscamingue, bien peut-être que ça serait énormément demandant en efforts, en ressources et en argent, de leur demander de contourner la réserve de la Dumoine.

2365 Donc, on a un beau cas où on pense que s'il fallait faire 2 000 km pour contourner une réserve, ça ne serait pas raisonnable. On peut penser que dans un cas comme celui-ci, ça serait faisable d'autoriser à ce qu'il y ait l'aménagement d'un nouveau sentier, puis on regardera c'est quoi le tracé le plus efficace pour eux, qui va avoir le moins d'impact possible sur le territoire de la réserve. Donc, effectivement, au cas par cas, ça pourrait être considéré, mais il n'y a pas... en tout cas, il y a peut-être eu un arrimage en région dans les discussions, mais je ne pense pas qu'il y ait eu d'arrimage sur un projet particulier.

2370 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2375 D'accord.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2380 Probablement que les gens de notre Direction générale ont adressé la préoccupation par rapport aux aires protégées, mais je sais qu'un peu partout, il y a des plans de développement de réseaux de sentiers, bien, c'est une préoccupation qui revient, puis on sait que dans certains cas, il va devoir y avoir des sentiers qui vont nécessairement passer, qui ne pourront pas toujours contourner des réserves.

2385

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2390 Merci. Je vais peut-être juste, étant donné que monsieur Turcotte s'est manifesté, lui demander si, à sa connaissance, dans le développement du réseau, il y a des sentiers qui pourraient interférer avec les territoires qui ont été mis de côté. Dans le développement?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

2395 « Des territoires mis de côté », pouvez-vous m'expliquer?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2400 Les aires protégées.

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

2405 O.K. Ce que je peux dire, c'est que dans le fond, il y a effectivement eu un travail de concertation pour définir un certain tracé. Encore là, ce n'est pas un tracé de sentiers, mais une espèce d'axe où les sentiers pourraient être aménagés. On appelle ce réseau-là le Trans-Québec ou, en tout cas, les principales voies. On ne parle pas ici de sentiers locaux, mais de sentiers qui permettent de connecter les régions entre elles au niveau des véhicules hors route.

2410 Donc, ce qu'on voit à la page 44 du PRDIRT, c'est le fruit de cette concertation-là. Je sais qu'il y avait des critères environnementaux pour définir ce tracé-là, je sais que les aires protégées faisaient partie de la réflexion, mais aussi, le fait qu'il existait déjà des tracés de sentiers motoneiges qui parcouraient, qui étaient déjà présents sur le territoire ou qui sont déjà autorisés avant que les aires protégées soient décrétées.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2415 D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2420 Monsieur Bouchard, tantôt, vous avez dit que la protection de la vallée donne une bonne protection des paysages visuels depuis le lac et la rivière, et dans le PR-2, on peut lire que : « Les aménagements à développer sur ce territoire devront être les plus discrets possible, justement pour s'intégrer dans le paysage. » Vous pensiez à quels aménagements?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2430 En fait, pas d'aménagements précis. On sait que, bon, c'est un territoire reconnu pour son
parcours canotable. Il y a déjà des sites de camping rustique aménagés. Il pourrait y avoir
d'autres sites, il pourrait y avoir des sentiers qui donnent accès à certains points pour de
l'embarcation, pour la mise à l'eau ou le retrait de l'eau. Je dirais, toute forme d'aménagement
devrait tenir compte de son intégration dans le paysage, et ça, je dirais que c'est une notion qu'on
a identifiée là, mais c'est une notion, pour nous, qui devrait être générale dans tout
2435 aménagement, dans une aire protégée, autant que possible, dans la mesure du possible, comme
dans tous territoires publics et même dans les territoires non publics. Tout aménagement qu'on
fait sur le territoire devrait tenir compte de ces éléments-là, de la meilleure intégration possible
dans le paysage.

2440 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Je vous remercie. Ça va. Alors, nous pourrions passer à la présentation de la
rivière Maganasipi?

2445 **Mme CLAIRE FIRLOTTE :**

Madame la présidente, me permettez-vous de poser une question d'éclaircissement sur la
question de monsieur Haemmerli par rapport au PRDTP? Parce que j'ai retrouvé la carte que
vous semblez avoir en main tout à l'heure, je ne sais pas si c'est possible pour vous de la revoir?

2450 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

Moi, je ne l'ai pas avec moi.

2455 **Mme CLAIRE FIRLOTTE :**

O.K. C'est un document qui a été déposé au BAPE, c'est une carte qui illustre, dans le
fond, différentes affectations au PRDTP, sur le territoire de la région. Plusieurs des aires
protégées actuelles se trouvent là-dedans avec une affectation de territoire protégé. La réserve
2460 de biodiversité projetée de la Rivière-Dumoine ne s'y trouve pas, parce que le document a été
confectionné en 2006-2007, alors juste avant que ce territoire-là soit décrété, mais il est prévu, au
PRDTP, qu'au fur et à mesure où de nouveaux territoires s'ajoutent, ils seront intégrés à ce
document-là.

2465 Alors, c'est certain qu'on va faire la demande à l'effet que les réserves de biodiversité qui
ont un statut projeté, qui ne sont pas dans le PRDTP, qu'elles le soient, qu'elles soient ajoutées.
Et, disons, à l'ouest et dans à peu près tout le territoire du Témiscamingue qui avoisine cette

réserve de biodiversité là, l'affectation en est une de territoire faunique structuré. Le récréotouristique se retrouve beaucoup plus à l'ouest, plus près de la frontière ontarienne.

2470

Alors, votre question, tout à l'heure c'était... je pense que vous vous questionniez à savoir qu'est-ce que ça représente, cette affectation récréotouristique là?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2475

Oui. Bien j'ai vu un document où vraiment le pôle était collé sur la rivière Dumoine.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

2480

O.K.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2485

Alors, je vais essayer de le retrouver dans mes documents, puis on clarifiera par la suite. Mais la carte que j'avais n'est pas la même que celle que vous avez.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

2490

O.K. Parce que nous, on a déposé des extraits du PRDTP avec cette carte-ci, qui est issue du PRDTP, et une autre carte qui est issue du PATP, qui est le plan d'affectation. Alors, peut-être que c'est cette carte-là que vous avez vue. C'est possible?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2495

Cela se peut.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

2500

On va se démêler dans nos cartes.

LA PRÉSIDENTE :

2505

En attendant, je vais demander au ministère s'il était possible de déposer chacune de vos présentations, s'il vous plaît, pour chaque réserve.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Certainement.

LA PRÉSIDENTE :

2510

Merci.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2515

Est-ce que j'enchaîne, Madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

2520

On a terminé avec...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Bien, on n'est pas en mesure de le clarifier tout de suite.

2525

LA PRÉSIDENTE :

Non? Donc, on va laisser ça comme ça pour ce soir. D'accord. Alors donc, on procède avec la réserve Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi.

2530

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

C'est un territoire de 90 km², qui protège notamment la rivière Maganasipi, une partie de sa vallée et une partie de son bassin versant. La rivière se jette dans la rivière des Outaouais.

2535

À cet endroit-là, on a reçu quelques propositions. Notamment, on avait reçu une proposition de corridor riverain tout le long de la rivière des Outaouais, d'une part, à l'ouest de la réserve actuelle. Cette proposition-là avait été soumise par Tembec et la WWF.

2540

Il y a eu aussi une proposition de forêt exceptionnelle qui a été soumise par la Direction régionale du ministère de l'Environnement et par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, à l'époque. Il faut dire que maintenant, il y a une partie qui est déjà constituée en écosystème forestier exceptionnel. Il y avait eu des échanges entre les deux ministères, mais l'écosystème forestier exceptionnel a été créé aussi, je crois, un peu avant la réserve de biodiversité.

2545

On a eu une proposition de protéger la vallée de la rivière Maganasipi, une proposition de la ZEC Maganasipi. Aussi, on a reçu une proposition, encore une fois, de protection d'un corridor riverain le long de la rivière des Outaouais, donc la partie plus à l'est, qu'on trouve ici, aurait été soumise par la ZEC Dumoine.

2550 À partir de toutes ces propositions-là, il y a eu deux territoires d'intérêt qui ont été délimités
par le ministère de l'Environnement, qui visait des territoires représentatifs et qui présentaient
particulièrement des forêts d'intérêt, des forêts matures de feuillus. Et, bon, la superficie de la
proposition qu'on voit plus au nord, qui est au nord de la réserve actuelle, faisait 448 km² et la
partie plus au sud, qui correspond, en tout cas qui est plus près de la réserve actuelle, faisait
2555 67 km², qu'on appelle le secteur de la rivière Maganasipi.

On protège une portion aval de la rivière, de la vallée de la rivière. On se trouve à être
dans un secteur de basses collines avec ses peuplements de feuillus matures. On protège
environ le tiers aval du bassin versant de la rivière Maganasipi. La carte ici, complètement à
2560 droite, qu'on retrouve aussi dans le document de consultation, présente le bassin versant de la
rivière Maganasipi.

On trouve, sur ce territoire, une végétation potentielle riche et diversifiée, allant de diverses
érablières aux bétulaies jaunes, qu'on retrouve principalement sur les basses collines. On trouve
2565 aussi des pinèdes blanches et rouges sur les versants escarpés et les fonds de vallée sableux.

La végétation réelle présente plusieurs bétulaies jaunes et d'érablières. En fait, les
bétulaies jaunes et les érablières potentielles sont parfois remplacées par des pinèdes, des
peupleraies et des pessières noires.
2570

La particularité de ce territoire-là est que, notamment, on trouve la forêt ancienne du lac
Percival qui est l'écosystème forestier exceptionnel. C'est une érablière à bouleaux jaunes et
prucheraies à bouleaux jaunes, frênes blancs et hêtres à grandes feuilles. Le fait qu'on retrouve
cet écosystème forestier exceptionnel là en plein cœur de la réserve de biodiversité actuelle fait
2575 en sorte que, sans trouver la même grande valeur écosystémique à l'extérieur des limites de
l'EFE, on peut aussi trouver des peuplements et des caractéristiques forestières similaires qui
sont d'intérêt. Les peuplements de 110 ans et plus, selon la cartographie écoforestière,
constitueraient 53 % du couvert forestier de la réserve, ce qui est fort intéressant.

2580 C'est un territoire, aujourd'hui, qui est peu occupé, qui est fréquenté pour les activités de la
ZEC. On pourrait dire qu'il est moyennement fragmenté. C'est un territoire qui a été peu perturbé
par des activités forestières au cours des quatre dernières décennies. Au total, on évalue à
environ peut-être 20 % le territoire récolté en environ 40 ans.

2585 C'est un territoire de petite superficie, mais on protège la presque totalité des paysages
visuels depuis la rivière Maganasipi. Elle se superpose en totalité avec la ZEC Maganasipi et il y
aurait un intérêt de la part d'une communauté autochtone, pour des possibilités ou des intentions
de développement récréotouristique, dont on ne connaît pas les détails, donc c'est des intérêts
qui nous ont été signifiés. Et je termine, comme à l'habitude, avec quelques photos de ce
2590 territoire.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Haemmerli?

2595 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

Monsieur Bouchard, j'ai bien entendu que la Première Nation de Wolf Lake a un intérêt, mais que celui-ci n'a pas été spécifié ou détaillé? D'accord?

2600 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui.

2605 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

On vous a juste dit « on a un intérêt », mais sans plus?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2610 Bien, on nous a signifié qu'il y aurait des projets ou des intentions de mise en valeur récréotouristique ou autres, sans le détail, sur ces territoires-là. En fait, ils ont des projets ou des intentions sur beaucoup de territoires dans le secteur, en tout cas, plus large de territoire, mais dont à l'intérieur de la réserve.

2615 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

D'accord. Le polygone numéro 6, vous nous dites qu'il correspond à un territoire où les contraintes à la protection sont plus importantes. Il y a effectivement des titres miniers, est-ce qu'il y a d'autres contraintes?

2620 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2625 Il y aurait peut-être des secteurs de coupes planifiées. Peut-être que madame Firlotte pourrait confirmer ou infirmer. J'ai déjà vu des secteurs de coupes planifiées, mais je ne sais pas si c'est en 2013 ou en 2018 ou autre.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2630 Madame Firlotte?

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

2635 Oui. Il y a eu des coupes de réalisées en 2004 ainsi que de la plantation en 2006... rien de prévu d'ici le 31 mars 2013, mais après le 31 mars 2013, un chantier est planifié au PAFI, dans cet agrandissement, représentant 24 hectares prévus en traitements non commerciaux, principalement de l'éclaircie précommerciale. C'est l'information dont je dispose.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2640 D'accord. Avez-vous, tant qu'à être dans le document, pour l'agrandissement numéro 1, avez-vous des contraintes d'identifiées?

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

2645 Agrandissement numéro 1?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2650 Oui?

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

2655 Bon. La planification est également suspendue présentement dans cet agrandissement, cependant, un chantier est planifié au PAFI en 2018, représentant 284 hectares prévus en traitements commerciaux.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2660 D'accord.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

2665 Mais en 2018 seulement.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2670 Merci. Monsieur Bouchard, vous avez identifié, pour la plupart des agrandissements, une opposition ou une réticence de la ZEC Maganasipi en raison des impacts possibles sur les activités de la ZEC. Par contre, dans l'agrandissement numéro 1, il n'y a aucune opposition d'identifiée, est-ce qu'on interprète correctement vos documents?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2675 En fait, la ZEC Maganasipi ne s'est pas prononcée précisément sur des polygones en
particulier, c'est une position, bien, on va dire de principe, en fait, qui véhiculait la chose suivante :
ils nous ont dit : « Comme on ne sait pas comment ces territoires-là, les aires protégées de type
réserve de biodiversité vont être gérées, vont être règlementées, vont être encadrées, on ne
2680 connaît pas l'impact que ça pourrait avoir sur nos activités. » Évidemment on a donné beaucoup
d'informations. Les préoccupations demeuraient de leur part et ils nous ont dit : « Bien, dans ces
circonstances-là, on aimerait vivre la présence d'une réserve de biodiversité sur notre territoire
pendant quelques années et, en fonction de l'impact qu'on sent que ça pourrait avoir sur nos
activités, on pourrait, par la suite, si on voit que ce n'est pas très impactant, bien, on pourrait être
d'accord avec des agrandissements. »

2685 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:**

D'accord, merci.

2690 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va passer à l'ultime, les Basses-collines-du-Ruisseau-Serpent, s'il vous plaît.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2695 Les Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent, c'est un territoire de 112 km². On a reçu des
propositions, à l'époque, qui touchaient, en tout ou en partie... non, plutôt en partie aux limites de
la réserve de biodiversité projetée actuelle. On a eu des propositions qui ciblaient les lacs Marin
et les lacs Memewin et le ruisseau Serpent, notamment une proposition de la Direction générale
2700 de notre ministère. On a reçu aussi une proposition dont j'ai parlé plus tôt pour la Maganasipi,
une proposition de corridor riverain au nord de la rivière des Outaouais par Tembec et la WWF. À
noter que la partie d'un tel corridor qui vient toucher à la réserve actuelle était déjà constituée en
tant qu'habitat faunique, soit une aire de confinement du cerf de Virginie.

2705 Avec ces propositions-là, le ministère de l'Environnement a proposé, au départ, trois
territoires d'intérêt et, notamment parce qu'on trouvait des forêts d'un grand intérêt encore une
fois, on peut dire que de façon générale le sud du Témiscamingue présente beaucoup de
peuplements de feuillus matures et une concentration élevée de vieilles forêts donc,
effectivement, c'était une opportunité pour protéger plus de vieilles forêts et donc, les représenter
2710 dans notre réseau.

Il y a un des territoires d'intérêt qu'on pourrait appeler le secteur du lac Beauchêne,
ensuite, il y a eu le secteur du ruisseau Serpent et le secteur du lac McCracken, mais comme il

2715 était finalement constitué en aire de confinement du cerf de Virginie, les gens de la Faune nous suggéraient de ne pas superposer le statut, parce que dans une aire de confinement du cerf de Virginie, il doit y avoir des travaux d'aménagements forestiers pour favoriser l'habitat du cerf.

2720 Donc, on a fait une proposition... il y a eu aussi, bon, une proposition plus spécifique qui visait le lac Memewin et ses environs. À l'époque, elle n'a pas été précisément analysée ou elle a été, disons, pas perdue, mais elle a été considérée comme faisant partie d'une autre proposition. Mais ça a amené, en tout cas, dans le processus, ça nous a amenés à ne pas considérer, à l'époque, le secteur du lac Memewin, ce qui, comme vous allez voir ou comme vous l'avez vu dans le document de consultation, qui est un secteur qu'on considère intéressant, maintenant.

2725 Donc, c'est la protection d'un secteur où on trouve des basses collines et des buttes de till, mais surtout ici, on a la vallée du ruisseau Serpent. Les fonds de vallée comportent des dépôts glaciolacustres sableux – on verra les écosystèmes forestiers qui sont associés à ces dépôts-là. On protège environ 35 % de l'unité de drainage ou du bassin versant du ruisseau Serpent.

2730 En termes de végétation potentielle, c'est similaire à la réserve de la vallée de la rivière Maganasipi. Elle est riche et diversifiée, on a des érablières, des bétulaies jaunes, des pinèdes rouges, blanches. On a aussi une concentration de prucheraies intéressante. La végétation réelle, cependant, présente moins de bétulaies jaunes que la végétation potentielle, elles sont souvent remplacées par des peupleraies, donc des feuillus intolérants de secteurs en régénération. Cependant, ce n'est pas des secteurs où il y aurait eu de la récolte récemment.

2740 La particularité, bon, c'est la forte présence de la pruche du Canada sur ce territoire-là et la présence aussi, bon, de végétation potentielle, l'érablière à chêne rouge. Les peuplements de 110 ans et plus constituent environ 40 % du couvert forestier de la réserve.

2745 C'est un territoire aussi qui a été marqué par l'époque de la colonisation. On a déjà vu, dans ce secteur-là qu'on appelait le *Snake Creek*, il y a eu un chemin de fer, bien il y a encore un chemin de fer qui passe là, mais il y avait une station, un arrêt du chemin de fer, il y avait un moulin à scie, un village, des fermes. Il y a encore quelques vestiges de cette occupation-là, historiques.

2750 C'est un territoire aujourd'hui qui est peu occupé, peu fréquenté et moyennement fragmenté. C'est un territoire qui a été peu perturbé par des activités forestières au cours des 40 dernières années. On évalue, en fonction de la cartographie écoforestière, qu'environ 21 % du territoire aurait été récolté, mais dans les 40 dernières années, il y a peu ou pas de coupes récentes.

2755 C'est un territoire d'une petite superficie, mais qui protège la majorité des paysages visuels depuis le ruisseau Serpent et le lac Marin, et il y a une superposition partielle avec la ZEC Maganasipi.

2760 On remarque aussi, au sud, qu'on trouve une enclave de terre privée. En fait, il y a des lots mixtes, il y a des lots privés et, aussi, à l'exclusion d'une emprise de chemin de fer et de lignes de transport d'énergie électrique.

2765 Au sujet des lots privés, ils sont assurément exclus des limites de l'aire protégée. Pour ce qui est des lots mixtes, lorsqu'on travaillera à définir des limites précises pour le statut permanent, on va aller chercher l'information pour ce qu'on appelle « démixter », les lots. Donc, on va séparer les portions qui seraient privées, des portions publiques. Ce n'est pas des informations qui sont disponibles rapidement, cartographiquement. Donc souvent, lorsqu'on a des lots mixtes, on va les inclure ou parfois les exclure, pour ne pas prendre de chance dans une aire protégée, mais à terme, on va avoir une information précise et on va tenir compte, on va s'assurer que toutes les portions privées vont être exclues.

2770 Donc, il pourrait y avoir des portions actuellement exclues qui pourraient être incluses à terme dans l'aire protégée. Parmi les portions exclues, les petits carrés qu'on voit au sud.

Et ça met fin à la présentation de ce territoire.

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

Les lots mixtes, est-ce qu'ils appartiennent à plusieurs propriétaires alors?

2780 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2785 C'est une information qu'on n'est pas allé chercher pour le moment. Ça pourrait être le même propriétaire qui possède... en fait, assurément, le lot mixte, les parties privées, on ne sait pas si ça appartient au même propriétaire, mais en tout cas, la partie publique, c'est sûr que ça appartient au gouvernement, au ministère des Ressources naturelles, mais on n'a pas idée, on n'est pas allé chercher l'information. Lorsqu'on va déterminer les limites finales, on va aller chercher ce type d'information là. C'est sûr que pour nous, ça ne fait pas de différence qu'il y ait un ou plusieurs propriétaires des lots privés qui sont concernés.

2790 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Dufault, il y a une partie nord, la partie nord de la réserve est sur le territoire de la Ville de Témiscamingue. Est-ce que dans le Plan d'urbanisme de la ville ou dans ses règlements de zonage et de construction il y aurait des articles qui toucheraient le territoire?

M. DANIEL DUFAULT :

2795

Sur le Plan d'urbanisme de 1998, à cette époque-là on ne parlait pas d'aire protégée, mais son contenu n'empêche en rien la création du projet.

LA PRÉSIDENTE :

2800

O.K. Alors, si je comprends bien, votre schéma venant tout juste d'être adopté, vous allez procéder à la révision de votre Plan d'urbanisme et on va tenir compte de l'aire protégée à ce moment-là?

M. DANIEL DUFAULT :

2805

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2810

Très bien, je vous remercie. Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2815

Une question de clarification, Monsieur Bouchard. Dans votre document, vous identifiez des polygones 1 et 3, mais il n'y a pas de polygone 3 sur les cartes.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2820

Oups!

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2825

Juste pour clarifier la situation. Si vous voulez les pages, c'est 168 et 170.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2830

À la page 168, on parle effectivement... laissez-moi une seconde pour lire. C'est une erreur.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

D'accord.

2835

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

On devrait parler des polygones 1 et 2, effectivement.

2840

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

D'accord.

2845

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

C'était évident, mais je voulais m'en assurer.

2850

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Non, non, mais je voulais valider avec vous. Vous avez demandé de proposer un nom pour la réserve, est-ce que vous avez eu des propositions? Est-ce que vous avez des choses à mettre sur la table?

2855

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Nous, on n'a reçu aucune proposition pour le moment, on croit que la tribune qu'est la consultation publique du BAPE en est une, et via le document de consultation, en est une qui va peut-être permettre d'insister, de donner le coup d'envoi à des propositions pour des noms.

2860

C'est sûr que nous, quand on regarde l'information qu'on a obtenue sur ce territoire-là, on a rencontré des gens aussi sur le territoire, vous avez remarqué qu'on a mis quelques éléments historiques qu'on a obtenus d'une personne et dans tous les cas, ce secteur-là s'est toujours appelé et semble encore s'appeler le *Snake Creek*. Et je crois, d'ailleurs, que le village, à l'époque de la colonisation, s'appelait le *Snake Creek*. Il faudrait que je vérifie dans le document, mais si mon souvenir est bon, on référerait à ça. Ça fait que pour nous, ça pourrait être une proposition intéressante d'appeler la *Réserve de biodiversité du Snake Creek*, par exemple.

2865

2870

Évidemment, il faut faire attention dans l'appellation de termes anglophones et dans tous les cas, il va falloir faire des propositions à la commission de toponymie. Lorsqu'on attribue un toponyme à une réserve aquatique ou de biodiversité, il faut faire la demande à la Commission de toponymie, et souvent ils nous demandent de leur faire trois propositions et de leur indiquer laquelle on privilégie.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2875 D'accord, merci. Est-ce qu'il y a d'autres, comme pour l'autre réserve, est-ce qu'il y a d'autres réticences que la ZEC Maganasipi qui ont été identifiées pour les agrandissements?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

2880 La ZEC Maganasipi nous a effectivement formulé... bien, en fait, la lettre qu'ils nous ont transmise évoquait à la fois Maganasipi et Serpent, ou pas précisément, là. Ça couvrirait tout leur territoire.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

2885 D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2890 Merci beaucoup, Monsieur Bouchard, pour ces présentations.

Alors, je vais maintenant retourner au registre, nous avons quatre personnes d'enregistrées. D'abord, Monsieur Jonathan Leclair.

2895 **Mme CLAIRE FIRLOTTE :**

Me permettez-vous d'apporter un complément d'information concernant Maganasipi, juste pour le verbatim?

2900 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

2905 Tout à l'heure, monsieur le commissaire me questionnait sur les travaux forestiers planifiés dans l'agrandissement numéro 6, en supposant que le ministère des Ressources naturelles n'était pas très chaud à cet agrandissement-là. En fait, le problème n'est pas là, parce qu'il y a très peu de travaux planifiés, c'est plutôt la présence de nombreux claims ou titres miniers actifs qui posent problème chez nous, ce n'est pas du tout pour des raisons forestières.

2910

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Leclair?

2915

M. JONATHAN LECLAIR :

Madame la présidente, ma question est d'ordre assez général. On connaît le budget faramineux du ministère de l'Environnement, si je ne me trompe pas, on a la cible de 12 % pour 2015. Là, on est encore assez loin de ça. En fait, je voudrais savoir, il y a quelques sous-questions à ma question, je voudrais savoir d'où vient cette cible-là de 12 %? Quand on compte l'atteindre? Si on compte se rendre un petit peu plus loin que ça? Puis quand on compte être en mesure d'avoir les entités, disons, nécessaires à la bonne gestion de ces territoires-là?

2920

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchesne?

2925

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Je vais laisser la voix de Marc-André se reposer un petit peu. D'où vient la cible de 12 %? Au moment où le gouvernement du Québec annonçait, Madame la présidente, qu'on atteignait la cible et dépassait la cible de 8 %, c'était en 2009. Quelques semaines après, il y avait un mémoire qui était envoyé au Conseil des ministres pour proposer la cible de 12 % qui était, à l'époque, la moyenne mondiale de pourcentage de territoire protégé, notamment des pays inscrits à l'Union internationale de conservation de la nature, et par la suite, il y a eu la proposition. Donc, il y avait l'engagement du premier plan d'action sur les aires, premier plan d'action stratégique sur les aires protégées, qu'une fois la cible de 8 % atteinte, il y aurait la production d'un bilan, et pour la mesure de l'efficacité du réseau des aires protégées, bilan qui a été déposé à la commission, produit pour la période 2002-2009 et publié en 2010. Et c'est suite à ce bilan-là que les orientations de la cible de 12 % ont été prises, décisions prises par décret du Conseil des ministres en avril 2011. Donc le 12 % figure comme étant la moyenne mondiale d'aires protégées.

2930

2935

2940

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, Monsieur Leclair?

2945

2950

M. JONATHAN LECLAIR :

Oui, mais il y avait aussi, je me demandais si on comptait se rendre plus loin puis quand on pensait être en mesure de, disons, d'avoir les structures nécessaires à la bonne gestion de ces aires protégées là?

2955

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchesne?

2960

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Donc, pour l'instant, il n'y a pas de nouvelles orientations gouvernementales à l'égard d'aller au-delà de la cible de 12 %. Bien sur, il y avait eu les engagements associés à la démarche Plan Nord, qui est, pour l'instant, non reconfirmée des suites d'un changement de gouvernement.

2965

Pour ce qui est des budgets et des structures afférentes, comme on a déjà expliqué à la commission plus tôt, à travers différentes questions, l'établissement du réseau des aires protégées se fait en différentes phases, nous sommes encore dans la phase « établissement » du réseau des aires protégées. Ultimement, la cible est 2015 et on prend tous les moyens nécessaires pour arriver à cette échéance-là avec le résultat prévu et, par la suite, on tombera plus en phase de la gestion de ces territoires-là. Et, comme expliqué à la Commission, on est en préparation de différents documents stratégiques pour convaincre nos autorités politiques et, évidemment, les décideurs au niveau financier, d'accorder les budgets nécessaires pour qu'on puisse mettre de l'avant l'ensemble des étapes de gestion qui sont rattachées à notre réseau des aires protégées.

2970

2975

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2980

M. JONATHAN LECLAIR :

Merci, ma deuxième question. Il a été mentionné tantôt par madame Firlotte, que les aires protégées n'étaient pas toujours nécessairement la meilleure façon de protéger des espèces fauniques. Étant plutôt chatouilleux de la biodiversité, j'ai de la misère à comprendre, à ce moment-là, pourquoi dans la... j'aimerais qu'on m'explique pourquoi dans le parc d'Aiguebelle, les densités d'originaux, par exemple, sont deux à trois fois plus élevées que dans le reste du territoire régional?

2985

2990

LA PRÉSIDENTE :

Dans quelle réserve?

2995

M. JONATHAN LECLAIR :

Parc d'Aiguebelle.

LA PRÉSIDENTE :

3000

Oui, on sort un petit peu de notre cadre, mais je vais aller du côté de monsieur Bouchard, d'abord.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

3005

Bien, je laisserais des spécialistes en matière faunique se prononcer sur les raisons qui peuvent évoquer ça. Je crois que madame Firlotte exprimait l'idée qu'effectivement, lorsqu'il n'y a plus de coupe forestière, il y a certaines espèces associées à des coupes forestières qui peuvent... bon, il y a des espèces qui vont aller se nourrir dans des secteurs en régénération, donc ça peut-être avantageux pour notamment des chasseurs, pour des gens qui vont gérer le territoire à des fins fauniques. Ça peut être une partie de l'avantage pour des succès de chasse, notamment, ou autre, mais évidemment, s'il y a coupes ou si on interdit complètement les coupes, bien, évidemment, on n'aura pas nécessairement le même paysage forestier, on n'aura pas les mêmes espèces associées.

3010

3015

Je crois que si on garde des territoires naturels sans intervention humaine, de type coupe forestière, évidemment, il y a peut-être des espèces qui vont être défavorisées, mais pour nous, ce qui est important à l'intérieur de l'aire protégée, on ne jugera pas de ce qui se fait à l'extérieur, mais ce qui est important pour nous, c'est d'avoir les espèces associées aux différents stades naturels de l'évolution des écosystèmes forestiers.

3020

Donc, c'est sûr que pour nous, des fois, on se fait dire : oui, mais il n'y aura pas de coupe, puis il devrait y avoir moins d'originaux. C'est peut-être pas toujours le cas, là. On dit qu'au parc d'Aiguebelle, on prouve le contraire, je ne peux pas en juger. Mais pour nous, c'est les espèces associées aux écosystèmes naturels qui évoluent naturellement selon les différents stades qui sont intéressants pour nous.

3025

En ne protégeant pas l'ensemble du territoire, bien, on pense que tout ce qui n'est pas protégé, bien, ça peut satisfaire à d'autres types d'utilisateurs. Si effectivement les secteurs de coupes peuvent avantager certaines espèces commerciales en termes d'activités fauniques, bien tant mieux pour les gens qui font ce type d'utilisation là ou d'activité-là. Nous, on propose des

3030

territoires où il va y avoir d'autres types d'espèces associées qui vont profiter de ces types d'écosystèmes là qui sont non perturbés.

3035 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Firlotte est-ce que vous avez quelque chose à rajouter?

3040 **Mme CLAIRE FIRLOTTE :**

3045 Je pourrais consulter notre biologiste spécialiste de l'original pour avoir un portrait spécifique au parc d'Aiguebelle, parce que je pense qu'à ce moment-là, il faut examiner quel était le couvert forestier sur ce territoire-là, lors de la création du parc en 85, comment il a pu se transformer aujourd'hui. Il faut regarder aussi, disons, de quelle façon les originaux du parc d'Aiguebelle circulent aussi, on suppose qu'ils vont circuler en dehors du territoire du parc, aussi. Alors, n'ayant pas la connaissance fine de ce territoire-là en particulier, je préfère consulter chez moi puis on peut fournir une réponse à déposer au BAPE.

3050 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Merci, Monsieur Leclair.

3055 **M. JONATHAN LECLAIR :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3060 J'appelle maintenant Madame Adrienne Anishinapéo.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Elle est partie.

3065 **LA PRÉSIDENTE :**

Elle est partie? D'accord. Alors, Monsieur Jean-François Déry.

3070 **M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :**

Madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

3075

Oui, allez-y.

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

3080

Je vais continuer sur la même voie que monsieur Leclair pour ce qui est de l'exploitation forestière ou des espèces qui sont associées à l'exploitation forestière. Il n'y a pas vraiment d'espèces qui sont apparues sur la planète en association avec les exploitations forestières. Est-ce qu'il y aurait d'autres moyens que l'exploitation forestière pour recréer des forêts jeunes dans une aire protégée? Parce que les coupes forestières n'ont pas toujours existé puis ces animaux-là étaient là avant aussi.

3085

LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame Firlotte?

3090

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

3095

Une ébauche de réponse qui pourrait être complétée par monsieur Gingras qui est ingénieur forestier, peut-être. Évidemment, ce qui peut modifier un habitat, c'est des perturbations anthropiques comme la coupe forestière, bien sûr, mais des perturbations naturelles aussi peuvent permettre à une forêt de rajeunir ou de se régénérer, je ne sais pas si monsieur Gingras a d'autres éléments de réponse?

M. MARTIN GINGRAS :

3100

Je n'ai pas vraiment d'autres éléments de réponse, sauf les perturbations naturelles et ainsi de suite, mais je ne suis pas certain que ça... on pourrait élaborer longtemps là-dessus et je ne suis pas certain que ça va amener plus. On comprend que les coupes forestières qu'il y a à réaliser, il va y avoir une régénération et pour certaines espèces, il va y avoir un apport de nourriture qui va être intéressant puis tout ça, mais après ça, bon, une perturbation, un grand feu, un chablis peuvent faire la même chose. Puis là, on rentre dans le principe d'aménagements écosystémiques qu'on dit qu'on essaie de recréer un peu les mêmes perturbations naturelles avec la récolte, avec l'avantage de prendre certains volumes de bois au point de vue économique.

3105

3110

Mais après ça, on rentre dans... dépendamment du type de forêt, dépendamment si on est dans la forêt boréale ou qu'on est dans la sapinière, l'épinette des forêts mixtes, les érablières, c'est très, très varié, là. Puis j'avoue que – là je parle de la partie forêt –, au point de vue des essences, si on parle des essences commerciales, pour la partie faunique, les essences

3115 commerciales habituellement, c'est beaucoup les grandes bêtes de récolte. Ça veut dire le chevreuil et l'orignal, puis habituellement, c'est des bêtes qui apprécient avoir quand même un bon mélange de coupes et d'avoir des bons garde-manger.

LA PRÉSIDENTE :

3120 Je vous remercie. Avez-vous une autre question, Monsieur Déry?

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

3125 Bien, en fait, je préciserais peut-être la question que je viens de poser, parce que la réponse a répondu en partie, parce que je me suis peut-être mal exprimé. Moi, j'ai parlé vraiment de l'exploitation, je voulais plutôt parler d'exploitation forestière et non seulement une coupe forestière, ce qui peut être deux choses différentes parce qu'une coupe forestière n'implique pas nécessairement qu'on s'en va dans la forêt pour faire de l'argent avec, ça peut-être simplement un aménagement pour favoriser un habitat. Ça se fait ailleurs, je posais la question, mais je sais
3130 que ça se fait, notamment dans le parc national de la Mauricie.

3135 Ensuite de ça, bien, ma deuxième question, bon, on a dit au cours d'autres séances précédentes que les prélèvements commerciaux ou industriels des ressources, ou plutôt je devrais dire de richesses naturelles, ne sont pas autorisés dans une aire protégée, mais si je comprends bien, ça exclut les richesses fauniques. Puis, bon, bien sachant que la SEPAQ puis les pourvoiries peuvent maintenir, mais particulièrement la SEPAQ dans le cas de cette question-là, peut maintenir ses activités commerciales de prélèvements dans l'aire protégée – là, on parle par exemple de la pêche –, est-ce que la SEPAQ peut aussi augmenter les pressions de pêche de prélèvements dans l'aire protégée, soit en augmentant le nombre de jours/pêcheur ou faire la promotion de nouveaux lacs sans que ça passe par une consultation publique?
3140

LA PRÉSIDENTE :

3145 Je vais d'abord aller du côté de monsieur Bouchard.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

3150 Toute la gestion du stock de poisson, la pêche, des quotas, tout ça, ça relève de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Évidemment, les gens de la Faune font partie de notre ministère, maintenant, mais il demeure que la gestion de cette activité-là est faite principalement par les gens de la Faune et jusqu'à maintenant, on a laissé, de façon générale, un peu le même régime par rapport aux activités fauniques.

3155 S'il y avait des problématiques dans une aire protégée ou dans un lac donné par rapport
aux poissons ou à la pêche, on pourrait peut-être prendre des mesures. On va en discuter avec
les gens de la Faune puis convenir de moyens d'action qui pourraient peut-être solutionner la
problématique.

3160 Si, dans une réserve faunique, il y a une intention d'augmenter le nombre de jours/pêche,
c'est sûr que nous, on part du principe que ça ne doit pas être problématique ou impactant de
façon trop importante, parce qu'eux, ils vont respecter leurs critères. Ils ne peuvent pas, je
présume, s'ils sont à 90 % de la récolte maximum autorisable, ils ne quadrupleront pas. Mais là,
en fait, on se fie aux experts en matière faunique pour la question de l'habitat du poisson, de la
pêche et tout ça.

3165 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question?

3170 **M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :**

3175 En partie. Là, vous avez répondu par exemple pour les jours/pêche, pour ce qui est de
l'ouverture d'un nouveau lac qui ne serait pas exploité, par exemple aujourd'hui, qui est à l'état
pas mal naturel, puis que là, bien vu qu'on est dans une aire protégée, en plus, bien là, ça
devient peut-être plus attirant d'avoir plus de monde, étant donné que c'est permis, on ouvre un
nouveau lac puis on crée aussi, par le fait même, plus de trafic dans la réserve de biodiversité,
est-ce que ça, ça serait couvert de la même façon?

3180 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bouchard?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

3185 Ça ne serait pas, à la base, ça ne serait pas interdit. Par contre, si effectivement il y a des
lacs, dans une réserve de biodiversité, qui ne seraient absolument pas exploités présentement et
que ça constituait un enjeu de conservation de ne pas ouvrir trop de lacs, bien c'est sûrement un
élément, un objectif qu'on pourrait fixer pour une réserve donnée et essayer de convenir de
différentes façons, de procéder, de gérer le territoire avec la SEPAQ, et peut-être même arriver à
3190 s'entendre à ne pas ouvrir certains lacs.

On ne connaît pas, nous, chacun des lacs, dans une réserve faunique, qui sont ouverts à
la pêche et lesquels ne le sont pas, et aussi lesquels ne devraient pas être ouverts dans ceux qui
ne le sont pas, mais en ayant l'information sur des lacs particulièrement sensibles ou l'intérêt

3195 qu'on devrait conserver, bien, effectivement, on va en tenir compte, puis on va essayer de
prendre les décisions avec les gens de la SEPAQ, pour en arriver, en tout cas, à une entente sur
la façon de fonctionner.

3200 Je dis ça, je suis dans le conditionnel parce qu'on n'a pas de cas vécu en ce sens-là. Donc,
j'y vais sur, un peu sur la fiction, en me disant : si ça arrivait, qu'est-ce qu'on ferait, là? Donc
évidemment, je n'ai pas une réponse précise, malheureusement.

LA PRÉSIDENTE :

3205 Monsieur Beauchesne?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

3210 Merci, Madame la présidente, juste un complément. Je pense que le principe qu'il faut
garder en tête vis-à-vis des éventuelles mises en valeur des ressources naturelles et surtout pour
le prélèvement faunique : quand on est dans une aire protégée, on est dans un territoire à statut
particulier pour lequel la vocation du territoire a été vouée à la conservation de la biodiversité.

3215 Donc, ceci étant dit, c'est la toile de fond à travers laquelle il faut toujours analyser quelles
seront les décisions, les scénarios de mise en valeur. Si, par exemple, ça nécessite d'ouvrir un
chemin d'accès pour ouvrir un nouveau lac, on n'est pas en territoire libre, on n'est pas dans une
réserve faunique, on est dans un aire protégée. Donc, ça sera toujours la primauté des objectifs
de conservation avant les objectifs de mise en valeur.

3220 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

3225 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3230 Merci, Monsieur Déry.

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

3235 Pour votre information, la liste des lacs qui sont pêchés avec leurs quotas et puis le nombre
de jours/pêcheur est disponible sur le site des réserves fauniques, si ça peut vous aider.

LA PRÉSIDENTE :

3240 J'appelle maintenant Monsieur Henri Jacob. Vous êtes notre dernier intervenant, Monsieur Jacob, alors je vais, après vous, déclarer le registre fermé. Donc, on va y aller avec vos questions.

M. HENRI JACOB :

3245 O.K. je vais y aller. Première question, en fait, j'ai commencé à faire, à aller à des audiences publiques en 1983, j'en ai fait peut-être une quinzaine, peut-être plus. Ma mémoire, bien, ça fait un bout de temps. Puis dans la plupart des audiences publiques où on est allé, puis vous avez expliqué la procédure, Madame la présidente, du moment qu'il y a une audience publique qui est annoncée, il y a comme un calendrier d'établi qui dure tant de temps puis tant de temps.

3250 Puis dans le cas des aires protégées, parce qu'on est allé v'là deux ou trois ans pour la question Piché-Lemoine, c'est trois ans? Deux ans? 2007? Et pour une raison quelconque, habituellement, comme quand il y a eu Osisko, le projet minier, eux autres, en dedans d'un mois, le rapport du BAPE avait été déposé au ministère et en dedans d'un mois, le ministère avait déjà rendu sa décision.

3260 Et dans le cas des aires protégées, pour une question que je n'arrive pas à comprendre, même celui-là, de Piché-Lemoine, depuis 2007, on n'a toujours pas les recommandations du gouvernement, il n'y a pas la décision gouvernementale, elle n'est pas établie. C'est quoi, il y a-tu un « timeframe » qui n'existe pas? C'est ce que j'aimerais savoir, qu'on m'explique ça

LA PRÉSIDENTE :

3265 C'est différent, c'est sous une autre loi. Pour les aires protégées, c'est en vertu de la *Loi sur la protection du patrimoine naturel*. Alors, les règles de procédure sont légèrement différentes, et les échéances sont différentes également. Donc, par exemple, le délai à partir de la fin de la deuxième audience, dans le cas des aires protégées, c'est six mois. Donc, c'est beaucoup plus long que dans le cas d'un projet. Vous parlez d'Osisko, ce n'est pas les mêmes règles.

3270 **M. HENRI JACOB :**

C'est qu'il n'y a pas de date définie pour que le gouvernement prenne sa décision?

LA PRÉSIDENTE :

3275 Non, il peut prendre le temps qu'il veut.

M. HENRI JACOB :

3280 Sur la conservation, c'est illimité, puis pour l'exploitation c'est rapide? En tout cas, merci.
J'ai ma réponse.

3285 Une autre question, parce qu'on a parlé tantôt du Plan Nord, puis ça m'a fait rappeler que
quand on nous a présenté en fait le processus du Plan Nord, on nous a parlé d'une nouvelle
catégorie qui s'appelait les *Réserves du capital nature*, que nous autres on appelle des réserves
de biodiversité sur roulettes, parce qu'elles peuvent être déménageable, selon qu'il y a une
exploitation potentielle en dessous.

3290 Je voudrais savoir si ça, ça existe encore ou si ça a disparu avec le Plan Nord ou ça
pourrait réapparaître et est-ce qu'on pourrait en voir apparaître en Abitibi? Parce que je vous le
dis, parce qu'ici, les gens d'exploitation ou d'exploration minière nous disent qu'ils n'ont pas de
problème à condition qu'on puisse les déplacer s'il y a un potentiel en dessous.

LA PRÉSIDENTE :

3295 C'est une bonne question. Monsieur Beauchesne?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

3300 Merci, Madame la présidente. Le concept, l'idée nouvelle qui était les Réserves de capital
nature ne figure plus dans les outils de développement voués à la conservation, c'était une
proposition qui avait été faite lors de la consultation publique qui s'était tenu l'automne passé sur
les engagements gouvernementaux relatifs à soustraire 50 % du territoire du Plan Nord aux
activités industrielles, et ce concept-là n'a pas été retenu. D'ailleurs ça fait partie du rapport
synthèse sur la consultation, sur la tournée publique, qui a été publié puis qui est toujours sur le
3305 site internet du ministère.

LA PRÉSIDENTE :

3310 Merci.

M. HENRI JACOB :

Merci.

3315 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Jacob.

M. HENRI JACOB :

3320 On a eu une bonne réponse.

LA PRÉSIDENTE :

3325 Oui. Merci. Monsieur Haemmerli, vous aviez une question?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Deux ou trois.

3330 **LA PRÉSIDENTE :**

Deux, trois? Allons-y.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3335 Je voudrais juste revenir. D'ordre général, vous nous avez présenté une figure, au départ, lors de la première séance, où il y avait – c'est la figure 48 de votre document – où il y avait, à l'ouest dans la région de Ville-Marie, deux ensembles physiographiques, F-0105 et C-0107, dans lesquels on nous dit que « la présence de potentiel minier à l'époque des travaux ». Pourquoi
3340 cette spécification, est-ce que cette contrainte-là n'existe plus?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

3345 Je m'excuse, j'ai peut-être mal suivi votre question. Excusez-moi.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3350 Non, non, c'est simplement parce que vous nous dites que dans ces deux ensembles-là où la présence est très faible, que c'était l'influence, « la présence de potentiel minier à l'époque des travaux ». La question que j'ai est très simple, est-ce que cette contrainte-là existe encore?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

3355 Ça, la présence de potentiel minier, je ne pourrais pas dire si le potentiel est encore là. J'oserais présumer, cependant, que de façon générale, en Abitibi-Témiscamingue, le potentiel augmente toujours, il y a toujours plus de territoires qui présentent du potentiel minier, et rares sont les endroits qui ont déjà été considérés à potentiel minier qui ne le sont plus, mais là, je ne suis pas l'expert, je ne sais pas si...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3360

Vous confirmez, Madame Firlotte?

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

3365

Pourriez me rappeler dans quel secteur en particulier?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3370

Bien, c'est dans le secteur des ensembles physiographique, à l'est de Ville-Marie, finalement qui englobent Ville-Marie en s'en venant vers le haut de la Dumoine, où il y a une très faible présence d'aires protégées.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

3375

Je n'ai pas cette information-là avec moi, je n'ai pas les cartes, cartes de potentiel minier à ma disposition dans le moment.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3380

D'accord.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

3385

C'est quelque chose qui pourrait être vérifié si on me spécifie exactement où, là.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3390

Bien, c'est pour la figure 48 du document PR-1.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3395

Ce sont des ensembles physiographiques F-0102, 105 et C-0107.

3400

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

Et C-01017.

3405

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Oui. Merci.

3410

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

C'est quelque chose qui peut être vérifié. On vous fournira l'information.

3415

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

D'accord, merci. Là, je vais retourner à Monsieur Bouchard, sur la même figure, à l'est, les C-0205, 6, 7, il n'y a pas de titres, il y a des territoires fauniques structurés, mais il y a très, très peu d'aires protégées. L'explication, l'avez-vous?

3420

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Oui, en partie. Évidemment, ici, on a une image seulement que de l'Abitibi-Témiscamingue, si on regardait l'ensemble, tous les ensembles physiographiques du Québec où il n'y a à peu près aucune aire protégée – bien, en fait il y en a plusieurs où il n'y a pas d'aires protégées, ce n'est pas nécessairement par la présence de terres privées ou de titres miniers. En fait, les aires protégées ne couvrent pas, il n'y a pas des aires protégées qui ont été créées pour tous les ensembles physiographiques, donc ce qui explique le fait qu'on n'en trouve pas à cet endroit-là ou sur ces trois ensembles physiographiques là. Il n'y a pas une raison précise, la raison serait que lorsqu'on a atteint le 8 %, on avait réussi à créer des aires protégées un peu partout ailleurs et on ne s'est pas rendu là.

3425

3430

Par contre, je peux vous dire qu'on pourrait descendre à un niveau plus précis d'information, que dans ce secteur-là, il y a un territoire d'intérêt connu, qu'on appelle le C-08, à Kapitachuan, qui couvre à la fois les ensembles physiographiques C-0205 et C-0206, en fait, qui est à cheval sur le deux, et donc, qui pourrait permettre de changer la proportion d'aires protégées dans ces deux ensembles physiographiques là. Donc oui, c'est un territoire d'intérêt et qui, pour différentes raisons, n'a pas réussi à franchir toutes les étapes et à voir le jour au moment où on a atteint le 8 %. Donc, on l'a gardé dans nos cartons, si on veut, pour des considérations futures, donc le 12 %, et on le considère encore comme un territoire sérieux à évaluer pour faire de nouvelles aires protégées.

3435

3440

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

Ça me va, merci.

3445 Monsieur Turcotte, il y a eu un forum régional sur les aires protégées récemment, vous êtes aussi la personne en charge, je pense, du dossier à la commission, dans le bulletin d'octobre 2012 de la CRÉ, on nous dit que celle-ci fera part des objectifs issus du forum. Vous avez déposé les actes, les comptes-rendus, est-ce que vous avez avancé sur la compilation des objectifs? Est-ce que la liste de ceux-ci est disponible?

3450 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

3455 Ce qui est déposé, dans le fond, dans les actes du colloque, ce sont les propositions d'objectifs qui sont issus du forum, des participants, tels qu'ils ont été formulés. Dans le bulletin de la CRÉ, dans le fond, ce qu'on exprimait par là, c'était la nécessité peut-être de repréciser certains objectifs. C'est dû au fait, aussi, de la manière que ces propositions-là ont été amenées. Dans certains cas, on voit qu'un énoncé peut contenir plusieurs objectifs différents contenus dans un même objectif; dans d'autres cas, les propositions ont été jugées comme assez confuses, mais il y aurait moyen de les préciser en les définissant de façon plus précise. Ça, on veut faire
3460 ça dans le cadre des travaux de notre Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Donc, le dernier bout de la question c'était, est-ce qu'on a eu le temps de travailler là-dessus? La réponse est : non, pas encore. Mais on compte le faire.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3465 Avez-vous une idée de l'échéance?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

3470 Non, on n'a pas de plan de travail d'établi là-dessus. Justement, on s'est donné rendez-vous avec les gens du MDDEFP pour se donner un plan de travail pour avancer dans ce dossier-là, mais ça fait partie du plan de match un peu plus général qu'on s'était donné, de collaboration entre le ministère et le milieu régional pour l'atteinte du 12 % d'ici 2015.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3475 Ça va, merci beaucoup. Je vais retourner à Monsieur Bouchard. Question d'ordre général, vous avez fait part de certaines réserves qui ont fait l'objet d'une analyse de bassins versants minimaux, certaines ont fait l'objet de, d'autres pas. Est-ce qu'il y a une raison?
3480

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Oui. Dans les huit? On parle des huit?

3485

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

On parle des huit.

3490

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3495

Vous avez procédé à cette analyse-là pour le ruisseau Serpent, Maganasipi puis la Dumoine?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

3500

Oui. Dans ces cas-là, on a fait... O.K., on parle de paysages visuels, bassins versants, on l'a fait aussi pour les marais du lac Parent, donc on l'a fait pour Wetetnagami aussi. En fait, on l'a fait pour presque tout. On ne l'a pas fait pour, on n'a pas fait d'analyse pour le lac Saint-Cyr, parce que les lacs ne sont pas dans l'aire protégée. On ne l'a pas fait pour Wanaki, parce que c'est un territoire qui est situé entre deux réservoirs : il y a le réservoir Dozois puis il y a le Grand lac Victoria qui n'est pas 100 % naturel, je crois, en termes de marnage. Donc, il n'y avait pas matière à faire ce type d'analyse là pour ces territoires-là.

3505

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire:

3510

Ça va, merci. J'ai terminé.

LA PRÉSIDENTE :

3515

Vous avez terminé? Merci, Monsieur Haemmerli.

Alors, nous avons évacué toutes les questions que nous avons et le registre étant fermé, ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique sur les *Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.*

3520

3525 Comme il y a des informations complémentaires qui sont encore attendues pour répondre à des questions, la commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures, et ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants, au moment de la deuxième partie de l'audience dont la date est à venir.

3530 Entretemps, la commission poursuit ses travaux. Elle consent à recevoir jusqu'au 13 novembre, à 17 h, les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances que des participants actuellement présents. Il appartient à la commission d'apprécier l'intérêt qu'elles présentent pour les travaux de la commission et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre.

3535 Les questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet et dans les centres de consultation régionaux suivant : la bibliothèque La Bouquine de Ville-Marie, la bibliothèque de Fort-Coulonge, la bibliothèque Bowater de Gatineau, le Bureau du Conseil de la Première Nation de Longue-Pointe, le Bureau du Conseil de la Nation Anishnabe du lac Simon.

3540 L'ensemble du dossier sera également disponible en version imprimée aux endroits suivants : la bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda, la bibliothèque municipale de Senneterre, la bibliothèque d'Amos, la bibliothèque de Val-D'Or, la bibliothèque de Témiscamingue, le Bureau du Conseil des Anicinapeks de Kitcisakik, le Bureau du Conseil des Attikameks d'Opitciwan, le Bureau du BAPE à Québec et l'Université du Québec à Montréal, 3545 l'UQAM, ainsi que sur le site Web du BAPE.

3550 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer ou de présenter un mémoire écrit ou encore une opinion verbale auprès de la coordonnatrice, à l'arrière de la salle, ou auprès de madame Harvey, la coordonnatrice de la présente commission, au plus tard, le 15 novembre à midi. L'objectif vise à préparer l'horaire et les lieux où se déplacera la commission pour la deuxième partie de l'audience publique. À cet effet, un formulaire intitulé *Avis d'intention* est disponible à l'arrière de la salle et aussi sur le site Web du BAPE.

3555 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle sera bien différente. Seules la table des participants et celle de la commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente commission.

3560 Cette deuxième partie sera exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

Je vous accorderai 15 minutes de présentation. Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

3565

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participations sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

3570

Il existe trois façons d'exprimer votre opinion : d'abord, déposer un mémoire et le présenter en séance publique; deuxièmement, déposer un mémoire sans le présenter en séance publique; troisièmement, exprimer verbalement votre opinion en séance publique, sans déposer un mémoire.

3575

De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter, en indiquant la fonction qu'elle occupe.

3580

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE a mis à la disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience, et les modalités plus particulières aux mémoires. Il peut être consulté sur le site Web du BAPE, il est également disponible à l'arrière de la salle.

3585

Par la suite, pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête, au plus tard le 6 décembre à 16 h.

3590

Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Marc-André Bouchard et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

3595

Merci à tous les participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes.

Enfin, je remercie les gens à la technique, Pierre Dufour, Daniel Buisson, Michel Filteau, Michel Guimont et Richard Dubé.

3600

Les gens présents à la salle de Ville-Marie, Renée Poliquin et Rita Leblanc, ainsi que les gens présents à la salle de Gatineau, Anne-Lyne Boutin et Julie Olivier.

3605 La sténotypiste Yolande Teasdale, de même que l'équipe de la commission d'enquête, Jasmin Bergeron, Catherine Plasse, Marie-Josée Harvey, Alexandre Corcoran-Tardif, ainsi que mon collègue John Haemmerli.

Au plaisir donc de vous revoir à la deuxième partie de l'audience publique dont la date et le ou les lieux seront publiés sur le site Web du BAPE.

3610 Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin de soirée.

AJOURNEMENT

3615 * * * * *

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3620 ET J'AI SIGNÉ :

3625 _____
Yolande Teasdale, s.o.